

**Economics School of Louvain - ESL**

**Economics School of Namur - ESN**

**Dans quelle mesure la variable de chômage  
sous forme de flux est-elle déterminante dans  
l'analyse de la performance du marché du  
travail ?**

Author : Nathan de Caritat de Peruzzis

Thesis Director : Bruno Van der Linden

Academic Year 2021-2022

Master in Economics – 60 credits

Je souhaite adresser mes remerciements et témoigner ma gratitude à l'égard de toutes les personnes qui m'ont aidé durant ce travail de fin d'étude.

Je tiens tout d'abord à remercier mon promoteur, Bruno Van der Linden. Je le remercie pour le temps qu'il m'a accordé, sa grande disponibilité et ses précieux conseils lors de la rédaction de ce travail.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ma famille et mes amis pour leur soutien tout au long de la rédaction de ce travail. Je tiens particulièrement à remercier mes parents, Sixte et Marielle pour leur précieuse aide.

## Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Chapitre 1 : Introduction.....  | 1  |
| Chapitre 2 : Définitions et concepts.....   | 3  |
| 2.1 Notion de base .....  | 3  |
| 2.2 Mesure de l'emploi.....   | 4  |
| 2.3 Mesure du chômage.....  | 4  |
| 2.4 La mesure de chômage sous forme de statistique dynamique.....   | 7  |
| 2.4.1 Base de données de l'ONEM .....   | 9  |
| 2.4.2 Base de données d'Eurostat.....   | 10 |
| Chapitre 3 : Différences de méthodologie.....   | 11 |
| 3.1 Méthode d'Eurostat .....  | 12 |
| 3.1.1 Source de données .....   | 12 |
| 3.1.2 Méthodologie expérimentale.....   | 13 |
| 3.1.3 Transitions entre les différents statuts du marché du travail selon le BIT.....                           | 15 |
| 3.1.4 Ventilation des statistiques de flux entre les différents statuts du marché du travail selon le BIT ..... | 17 |
| 3.1.5 L'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les statistiques sociales .....                              | 18 |
| 3.2 Méthode de l'ONEM.....  | 20 |
| 3.2.1 Méthode de collecte de l'ONEM .....   | 20 |
| 3.2.2 Temporalité .....   | 22 |
| 3.2.3 Position socio-économique .....   | 25 |
| Chapitre 4 : Que disent les chiffres ? .....  | 26 |
| 4.1 Contexte conjoncturel actuel .....  | 27 |
| 4.2 Flux de marché du travail .....   | 29 |
| 4.3 Flux de chômage.....  | 32 |
| 4.3.1 Tendance générale de l'évolution dynamique.....   | 32 |
| 4.3.2 Zoom sur les entrées .....  | 35 |
| 4.3.3 Zoom sur les sorties.....   | 37 |
| 4.3.4 Zoom sur les différents profils.....  | 40 |
| Chapitre 5 : Conclusion .....   | 42 |
| Chapitre 6 : Bibliographie.....   | 44 |
| Webographie.....  | 44 |
| Bases de données .....  | 48 |
| ONEM .....  | 48 |
| Eurostat .....  | 49 |

## Chapitre 1 : Introduction

Alors que les données sur l'économie du travail en Belgique se sont remarquablement améliorées ces dernières années, beaucoup d'études consacrées aux chômages se focalisent seulement sur les données sous forme de stock. Vers une analyse plus approfondie, l'observation des flux de chômage est assurément un bon complément car il montre les mouvements du et dans le chômage. Ce travail va se pencher sur ces statistiques dynamiques du chômage en Belgique.

Lorsqu'on analyse le chômage, ceci se fait dans le cadre de l'économie du travail. Elle étudie l'ensemble des comportements et des transactions associés à une activité professionnelle (Bruno Van der Linden, 2021). Le gouvernement fédéral a pour mission de créer un cadre favorable pour le développement optimal de cette économie. Celui-ci est spécifique à chaque pays en fonction des réglementations applicables dans chacun d'eux. C'est important à comprendre puisqu'il peut compliquer la comparaison entre les pays de même qu'au sein même de chacun d'eux lors des changements de réglementation en menant à des ruptures statistiques. Dans cette économie du travail, les flux montrent les mouvements des individus entre les différents statuts du marché du travail, c'est-à-dire l'emploi, le chômage et l'inactivité économique. La notion de chômage y occupe donc une place prépondérante.

Pour autant, certains économistes pensent que le fonctionnement du marché du travail ne joue aucun rôle sur le niveau de chômage. Keynes pensait, en effet, que le chômage ne s'explique que dans les relations entre les différents marchés (marché du travail, marché des biens et services, marché financier, etc.). Bien que cet avis soit loin d'être dominant, on ne peut pas rejeter l'idée que les chocs à l'origine des variations du chômage puissent provenir de raisons extérieures au marché du travail. Pour les gouvernements, diminuer le taux de chômage n'est pas tant l'objectif en lui-même, c'est la manière d'y parvenir qui est importante. Par ce travail, nous allons voir comment le fonctionnement du marché du travail contribue à la compréhension des flux de chômage.

Pour cette analyse, on dispose de données de chômage provenant de l'ONEM et d'Eurostat (Office statistique de l'Union européenne). Ces deux institutions collectent, pour la

Belgique, ces données sous la forme de flux mais de manière différente chacune. Les statistiques provenant d'Eurostat sont dites harmonisées car elles sont établies sur la base d'enquête qui utilisent une méthodologie commune à tous les pays de l'UE. Elles permettent une comparaison des situations entre les différents pays. L'ONEM collecte ses données de manière administrative puisque sa fonction première est d'indemniser les chômeurs. Cette méthode a l'avantage d'être exhaustive mais elle est spécifique à chaque législation et donc chaque pays. Ces statistiques se prêtent moins à la comparaison internationale. Dans cette étude, nous allons confronter ces deux bases de données sur les flux de chômage afin de mieux comprendre ce qu'elles peuvent apporter ainsi que leurs divergences.

Dans un premier temps, les principaux concepts seront expliqués et les limites dans lesquelles les institutions Eurostat et ONEM les utilisent seront précisées. Les flux de chômage seront analysés et comparés dans une évolution temporelle afin de comprendre ce que chaque institution peut apporter. Ensuite, les méthodes de collecte d'Eurostat et de l'ONEM seront expliquées afin d'en montrer les divergences. La principale différence réside d'ailleurs dans la façon dont ces institutions collectent les données. Le travail comportera ensuite une partie expliquant plus en détail les chiffres et qui permettra de comprendre ce que chacune des deux bases de données peut apporter.

## Chapitre 2 : Définitions et concepts

Dans le cadre de ce travail, il est important de préalablement préciser certaines notions et de spécifier leurs caractéristiques afin de ne pas faire de confusion par la suite. Certaines mesures sont collectées de manière différente en fonction des institutions ou des pays dans lesquels nous nous situons, ce qui rend la comparaison parfois compliquée. Dans ce travail, nous nous contenterons généralement de définir les concepts de la manière dont l'ONEM et Eurostat les utilisent. Dans un premier temps, nous allons définir certaines notions de base utiles lorsqu'on étudie le chômage. Ensuite, nous nous attarderons brièvement sur la mesure de l'emploi. En effet, bien que le présent travail se focalise sur le flux de chômage, il se construit en partant de la notion d'emploi. Enfin, les contours de la notion de chômage seront abordés avant de détailler cette mesure de chômage sous forme de statistique dynamique.

### 2.1 Notion de base

Il est important de préciser quelques notions employées lors de l'analyse du chômage :

- La **population en âge de travailler** est l'ensemble de la population d'un pays qui est conventionnellement en âge de travailler. Elle peut être différente en fonction des législations. Pour nos données de flux de chômage, Eurostat reprend la population entre 15 et 74 ans alors que l'ONEM la reprend entre 15 et 64 ans.
- La **population active** est l'addition de la population en emploi et en chômage.
- Le **taux d'emploi** est calculé en divisant la population en emploi par la population en âge de travailler.
- Le **taux de chômage** est calculé en divisant la population en chômage par la population active.

## 2.2 Mesure de l'emploi

La notion de chômage se définit en partant de la notion de l'emploi. C'est donc important de préalablement la spécifier. Le bureau international du travail (BIT)<sup>1</sup> définit une personne en emploi comme ceci : « une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée. » (INSEE, 2021). Cette définition est celle employée par Eurostat. Elle fait l'objet de nombreuses critiques puisqu'on remarque que le BIT impose un seuil minimal de durée de l'emploi de seulement une heure sur la semaine de référence. Ainsi, un individu qui aura travaillé une heure sera considéré comme une personne en emploi. L'ONEM reprend les emplois grâce aux données administratives en combinant directement en deux sous-groupes : l'emploi intérieur (les salariés et les indépendants) et les travailleurs frontaliers. Une révision est cependant apportée afin d'éviter les doubles comptages des personnes qui sont à la fois salariées et indépendantes (Banque Nationale de Belgique, 2019). Une estimation du nombre de personnes travaillant au noir doit cependant être ajoutée. L'inconvénient de cette méthode est qu'elle permet moins de comparer internationalement puisque les réglementations applicables sont différentes dans chaque pays.

## 2.3 Mesure du chômage

Étant donné que ce travail consiste à expliquer l'intérêt des variables dynamiques sur le chômage, il est important de définir tout d'abord le chômage de façon détaillée. En fonction de la définition donnée ou des mesures utilisées, on pourrait obtenir un chômage différent. Le bureau international du travail (BIT) définit la population de chômage comme l'ensemble des personnes actives inoccupées, c'est-à-dire les personnes entre 15 et 74 ans qui sont à la fois sans travail au cours de la semaine de référence, disponibles pour travailler dans les deux semaines et ont activement recherché un emploi au cours du mois précédent. Pour eux, les

---

<sup>1</sup> Aussi appelé l'Organisation internationale de travail (OIT) ou en anglais *international labour organisation* (ILO).

chômeurs sont donc les chômeurs complets<sup>2</sup> demandeurs d'emploi au sens de l'ONEM. Il est intéressant de constater que le BIT ne prend donc pas en compte la prise en charge d'une indemnité de chômage !

Deux sources de données statistiques sont employées pour mesurer le chômage :

- Les **données administratives** qui proviennent des administrations nationales (En Belgique, l'ONEM est l'organisme fédéral compétent pour l'indemnité de chômage et le FOREM, Actiris et VDAB ont la charge du placement des chômeurs respectivement en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre). Ces données ont l'avantage d'être exhaustives mais ne permettent pas la comparaison entre les pays puisque les données sont collectées différemment dans chaque pays.
- Les **données d'enquête** sont produites sur un échantillon de la population. Pour comparer différents pays, on privilégiera les données d'enquête puisqu'elles utilisent des caractéristiques harmonisées pour chaque pays. Eurostat utilise ces données. Cependant, ces mesures comportent une marge d'erreur puisqu'elles proviennent d'un échantillon de la population.

Comme la mesure de l'emploi, la mesure du chômage est critiquée en raison des critères choisis pour définir un chômeur. Il suffit en effet de travailler une heure par semaine pour ne plus être qualifié de chômeur. Les pays avec un taux d'emploi occasionnel élevé auront donc un taux de chômage plus faible.<sup>3</sup>

Dans le cadre de ce travail, l'on s'intéresse aux délimitations utilisées par Eurostat et l'ONEM pour collecter ces données de chômage. La collecte statistique d'Eurostat comptabilise les chômeurs de la même façon que le BIT puisqu'elle reprend sa propre définition.

Par ailleurs, l'ONEM ne reprend que les chômeurs complets qui reçoivent une indemnité de chômage en Belgique puisque c'est une institution publique belge qui a pour but d'indemniser les chômeurs. Ces indemnités de chômage sont délimitées de manière

---

<sup>2</sup> Un **chômeur complet** selon l'ONEM est une personne qui n'est pas liée par un contrat de travail. Un travailleur à temps partiel est également considéré comme un chômeur complet pour les heures pendant lesquelles il ne travaille pas habituellement (ONEM, 2002-2022).

<sup>3</sup> La mesure de sous-emploi (Eurostat : *Labor market slack*) a été développée afin de contrer ce problème mais reste complexe à utiliser car il s'agit de décider quand l'on passe d'emploi au sous-emploi.

différente en fonction de la législation de chaque pays. L'ONEM a donc une façon de collecter spécifique à la Belgique. Son but est d'accorder une allocation de chômage aux individus qui ne peuvent être intégrés dans un nouvel emploi pour une cause indépendante de leur volonté (Service public fédéral, s. d.) (ONEM, 2019a).

Dans ses collectes de données, l'ONEM fait la distinction entre le statut de chômage complet indemnisé demandeurs d'emploi et de chômage complet indemnisé non-demandeurs d'emploi. Les données sur le chômage complet indemnisé demandeurs d'emploi sont celles qui seront utilisées dans cet étude pour l'ONEM.

À noter que l'ONEM fait également la distinction dans leurs données entre le chômage complet et le chômage temporaire. Pour Eurostat, la méthodologie de l'enquête européenne sur les forces de travail (EU-LFS) a quant à elle changé depuis 2021 avec l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2019/1700, également appelé « règlement-cadre européen intégré des statistiques sociales (IESS FR) ». Avant 2021, une personne temporairement absente de son travail durant la semaine de référence mais liée par contrat était comptabilisée en emploi salarié. À partir de 2021, les personnes sont considérées en emploi si « elles ont un emploi ou une entreprise qui n'étaient temporairement pas au travail pendant la semaine de référence mais avaient un attachement à leur emploi. » (Eurostat, s. d.-c). Ceci comprend les personnes temporairement absentes du travail dont la durée prévue de l'absence est de 3 mois ou moins. Les personnes en chômage temporaire de plus de 3 mois ne sont donc plus comptabilisé comme personne en emploi. Ceci crée une rupture statistique entre les données avant et après 2021 pour Eurostat. Si l'on compare l'ancien mode de calcul à celui entré en vigueur en 2021, le nombre total de personnes occupées en Belgique est, selon Statbel, 1,7% plus élevé au premier trimestre de 2021 et 1,1% au second. En effet, 40 000 personnes ont en moyenne été au chômage temporaire pendant plus de 3 mois en 2021. Auparavant, elles auraient toutes été comptabilisées comme personnes occupées. Aujourd'hui, 5 000 ont été considérées comme chômeurs et 35 000 comme personnes inactives (Statbel, 2022).

## 2.4 La mesure de chômage sous forme de statistique dynamique

Dans l'analyse du marché du travail, les indicateurs de chômage comptabilisés sous forme de flux apportent des informations importantes pour étudier les mouvements dans celui-ci. Ça complète l'analyse des variations nettes des stocks de chômage, d'emploi et d'inactivité. En effet, les flux de chômage mettent en évidence les différents mouvements qui sont à la base des données actuelles de chômage sous forme de stock. Un stock se mesure en un point du temps tandis qu'un flux se mesure au cours d'une période (délimitée par deux points du temps) (Bruno Van der Linden, 2021).

Partons des données de stock de chômeurs pour expliquer les données de chômeurs sous forme de statistiques dynamiques. Soit  $U_t$  qui désigne le stock de chômeurs à l'instant  $t$  et  $U_{t-1}$  à l'instant  $t-1$ .  $I_{t-1,t}$  désigne les flux d'entrée dans le chômage entre l'année  $t-1$  et  $t$  et  $O_{t-1,t}$  désigne les flux de sortie dans le chômage entre les années  $t$  et  $t-1$ . L'équation suivante sera alors forcément vérifiée :

$$U_t - U_{t-1} \equiv I_{t-1,t} - O_{t-1,t}$$

Lors de l'analyse des flux de chômage, il faut donc distinguer deux choses :

- Les **flux entrants** qui peuvent être décrits comme le groupe de personnes qui s'inscrivent comme chômeurs pour le mois de référence<sup>4</sup> mais ne l'étaient pas au mois précédent (ONEM, 2021b).
- Les **flux sortants** qui peuvent être décrits comme le groupe de personnes qui ne sont plus inscrits comme chômeurs pour le mois de référence mais l'étaient au mois précédent (ONEM, 2021b).

Grâce à ces flux entrants et sortants, on peut mesurer le taux d'entrée et de sortie du chômage sur une période de référence donnée :

$$\text{Taux d'entrée} : \frac{\text{Nombre d'entrées en chômage}}{\text{Population susceptible d'entrer en chômage au début de la période}^5}$$

---

<sup>4</sup> Le mois de référence est le mois de chômage pour lequel l'allocataire est inscrit.

<sup>5</sup> Composé de l'emploi lorsque le travail cesse ou de l'inactivité.

$$\text{Taux de sortie : } \frac{\text{Nombre de sorties du chômage}}{\text{Population en chômage au début de la période}}$$

Si l'on s'en tenait aux variations de stock, nous ne pourrions pas connaître l'intensité des mouvements entre deux périodes. À titre d'exemple, on pourrait imaginer un taux de chômage identique entre les années 2020 et 2021 mais avec des taux d'entrée et de sortie très élevés. En ne se souciant que des stocks de chômage, nous ne pourrions donc pas analyser ces flux. Des taux d'entrée et de sortie élevés nous indiquent que l'on rentre fréquemment dans la population de chômage mais pour une durée généralement courte comme aux États-Unis alors que des taux d'entrée et de sortie faibles indiquent qu'on rentre rarement en chômage mais qu'il est difficile d'en sortir. Chaque tranche n'est pas non plus soumise à la même intensité de flux d'entrée et de sortie. La population correspondant aux jeunes est, par exemple, caractérisée par des taux d'entrée et de sortie plus élevés que le reste de la population. L'analyse du chômage sous forme de statistique dynamique permet également de mettre en évidence les transferts entre positions socio-économiques. Pour l'ONEM, il existe 5 transferts possibles en partant de la position du chômage complet. L'individu peut sortir du chômage vers l'emploi en tant que salarié ou en tant qu'indépendant, vers une incapacité de travail, vers la pension ou vers le décès.

Lorsque l'on analyse sous forme de flux, la détermination de la période est importante, nous n'obtiendrons pas les mêmes informations en fonction de la temporalité choisie. Une période plus courte permet de mettre en évidence le degré de « turbulence » ou les brèves interruptions sans les changements de statut professionnel alors que les périodes plus longues montrent plutôt les tendances du marché du travail.

Les bases de données qui seront utilisées plus loin proviennent donc des institutions de l'ONEM et d'Eurostat. Il est utile de s'intéresser tout d'abord à ce que sont ces deux institutions. L'**ONEM** est « *une institution publique de sécurité sociale qui gère le système d'assurance-chômage ainsi que certaines mesures pour l'emploi. Il est aussi compétent pour le système d'interruption de carrière et de crédit-temps* » (ONEM, 2002–2022). Cette institution s'applique en Belgique. **Eurostat** est « *l'office statistique de l'Union européenne* ». Son objectif est de « *fournir des statistiques et des données de haute qualité sur l'Europe* » (Eurostat, 2017–

2021). Reprenons, à présent, les bases de données employées pour chaque institution sous les deux sous-sections suivantes.

#### 2.4.1 Base de données de l'ONEM

L'ONEM reprend le chômage complet indemnisé demandeurs d'emploi en chiffre absolu sous forme de flux sur base trimestrielle du quatrième trimestre 2002 au premier trimestre 2022. Cette base de données reprend le stock de chômage par trimestre, le nombre de chômeurs restants, le nombre d'entrants et de sortants. Ces données sont exprimées en nombre de personnes. À partir du troisième trimestre de 2010, la base de données permet aussi de distinguer vers quelles positions socio-économiques les chômeurs sortants se dirigent (décès, pensions, salariés, travailleurs indépendants, maladies ou inconnus). On dispose également de données pour les flux de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi sur base annuelle. Ces données annuelles permettent de distinguer sur quelle base les individus ont été admis au chômage. L'ONEM permet ainsi d'analyser, séparément, les chômeurs qui proviennent d'un travail à temps plein, des études, d'un travail à temps partiel volontaire<sup>6</sup>, s'ils sont au chômage avec un complément d'entreprise (RCC)<sup>7</sup> ou si l'indemnité est une allocation de sauvegarde<sup>8</sup> (ONEM, 2022c). Ces données reprennent le nombre d'entrées et de sorties de chômeurs au niveau annuel par sexe, région et classe d'âge exprimé en nombre de chômeurs à partir de 2012 jusqu'à 2021. Pour l'ONEM, on dispose donc uniquement de données de flux sur les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi mais pas pour les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi et les chômeurs non-indemnisés.

---

<sup>6</sup> Un travailleur à temps partiel volontaire est un travailleur à temps partiel qui ne peut pas être considéré comme un travailleur à temps partiel avec maintien des droits (travailleur à temps partiel involontaire).

<sup>7</sup> Ce sont uniquement les chômeurs avec complément d'entreprise qui sont demandeurs d'emploi.

<sup>8</sup> Ce sont les demandeurs d'emploi non mobilisables à l'expiration du droit aux allocations d'insertion. C'est-à-dire les CCI-DE que le service de l'emploi reconnaît comme étant confrontés à une combinaison de facteurs psycho-médico-sociaux qui affectent durablement leur santé ou leur intégration sociale ou professionnelle. Ce statut est accordé pour une période de deux ans.

## 2.4.2 Base de données d'Eurostat

Les données pour les flux de chômage d'Eurostat<sup>9</sup> reprennent les transitions sur le marché du travail et les transitions de chômage sur base annuelle et/ou trimestrielle. Les transitions de chômage peuvent être exprimées en nombre de transitions (volume), en pourcentage de l'état initial du chômage ou en pourcentage de l'état final. Eurostat exprime ces flux soit en pourcentage du statut initial soit en milliers de personnes contrairement à l'ONEM qui les exprime uniquement en nombre de personnes. Le pourcentage du statut initial signifie donc que les flux se réfèrent aux sorties du statut initial vers le statut final. La date de la dernière mise à jour de ces données est le 13 avril 2021. Les données qui nous intéressent sont :

- « *Transitions sur le marché du travail – résultats annuels (lfsi\_long\_a)* » exprimé en pourcentage du chômage et en milliers de personnes sur base annuelle, par sexe et par pays. Pour la Belgique, ces données sont collectées depuis 2018.
- « *Transitions sur le marché du travail - résultats trimestriels (lfsi\_long\_q)* » exprimé en pourcentage du chômage et en milliers de personnes sur base trimestrielle, par sexe et par pays. Pour la Belgique, ces données sont collectées depuis le 2<sup>ème</sup> trimestre de 2017.
- « *Transition entre le chômage et l'emploi par sexe, âge et durée de chômage - moyennes annuelles des transitions trimestrielles, probabilités estimées (lfsi\_long\_e01)* » exprimé sur base annuelle en pourcentage du chômage, par sexe, par âge, par pays et par durée de chômage (plus ou moins d'un an de chômage). Pour la Belgique, ces données sont collectées depuis 2018.
- « *Transition entre le chômage et l'emploi par sexe, âge et expérience professionnelle précédente - moyennes annuelles des transitions trimestrielles, probabilités estimées (lfsi\_long\_e02)* » exprimé sur base annuelle en pourcentage du chômage, par sexe, par âge, par pays et par expérience professionnelle. Pour la Belgique, ces données sont collectées depuis 2018.

---

<sup>9</sup> Les données pour le flux de chômage d'Eurostat se situe dans leur base de données, dans la partie : « Explorateur de données - base de données par thèmes - population et conditions sociales - marché du travail (labour) - emploi et chômage - EFT-indicateurs principaux - transitions sur le marché du travail ».

Malheureusement, aucune donnée trimestrielle sur les flux n'est disponible pour la Belgique avant le deuxième trimestre de 2017. Il existe 9 transitions possibles entre deux statuts du marché du travail pour Eurostat entre les 3 statuts professionnels, c'est-à-dire les personnes en emploi, les personnes au chômage et les personnes inactives. Ces 9 transitions sont le passage : de l'emploi à l'emploi, de l'emploi au chômage, de l'emploi à l'inactivité, du chômage à l'emploi, du chômage au chômage, du chômage à l'inactivité, de l'inactivité à l'emploi, de l'inactivité au chômage et de l'inactivité à l'inactivité.

Les taux de transition entre deux statuts du marché du travail sont calculés comme la part d'une transition en pourcent du statut sur le marché du travail au cours de la période initiale. Par exemple le taux de transition pour le flux entre le chômage et l'emploi est calculé comme suit :  $100 * \frac{\text{Nombre de transition du chômage à l'emploi}}{\text{Population susceptible de sortir du chômage au début de la période}}$ . La population susceptible de sortir du chômage lors de la période initiale équivaut au nombre de chômeurs à la fin de la période précédente (Eurostat, s. d.-e).

### Chapitre 3 : Différences de méthodologie

Plusieurs manières de collecter des données existent. Dans ce travail, on va comparer les différentes méthodologies de nos deux institutions afin d'expliquer les résultats qui peuvent différer. En effet, Eurostat utilise des données d'enquête alors que l'ONEM utilise des données administratives.

Eurostat comporte l'avantage de publier des statistiques harmonisées qui sont comparables entre les différents pays de l'UE. Cependant, ces données proviennent d'un échantillon et comporte donc une marge d'erreur. De plus, Eurostat peut faire face à un phénomène d'attrition puisqu'il met en correspondance les données trimestrielles relatives à des personnes interrogées à plusieurs reprises au cours de trimestres consécutifs comme expliqué plus loin dans ce chapitre. Il est donc possible de ne pas pouvoir interroger à nouveau les individus lors des trimestres suivants. De son côté, l'ONEM comporte l'avantage d'obtenir des données exhaustives et donc sans marge d'erreur mais qui ne permettent pas la comparaison entre différentes réglementations.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur de nouveaux règlements comme celui de 2021 sur les statistiques sociales crée une rupture statistique dans les données de chômage d'Eurostat à la suite des changements dans les questionnaires et des modifications des définitions des statuts professionnels (Cfr 3.1.5). De son côté, l'ONEM subit des changements de réglementation de l'indemnisation qui font varier les nombres de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE), comme en 2015, avec la fin du droit aux allocations d'insertion, ce qui fait augmenter le nombre de sorties du chômage et donc diminuer le nombre de CCI-DE.

### 3.1 Méthode d'Eurostat

#### 3.1.1 Source de données

Pour collecter ces données sur le marché du travail, Eurostat s'appuie sur les données de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE)<sup>10</sup> qui fournit des données trimestrielles et annuelles. C'est la plus grande enquête organisée par sondage réalisée sur les ménages privés européens. Elle couvre la population totale des États membres à l'exception des ménages collectifs ou institutionnels<sup>11</sup>. Chaque trimestre, plus de 1,7 millions d'individus sont interrogés<sup>12</sup> (Eurostat, s. d.-a). Le principal objectif statistique est de classer la population en âge de travailler (15 ans et plus)<sup>13</sup> en trois groupes mutuellement exclusifs et exhaustifs : les personnes employées, les chômeurs et la population inactive, c'est-à-dire les étudiants, les retraités et les femmes ou hommes au foyer.

L'enquête EFT-UE collecte les résultats pour 35 pays participants. Ces pays sont les États membres de l'Union européenne, le Royaume-Uni, trois pays de l'association européenne de libre-échange (Islande, Norvège et Suisse) et quatre pays candidats à l'UE

---

<sup>10</sup> En anglais, *Labour force survey* (EU-LFS).

<sup>11</sup> Les ménages collectifs ou ménages institutionnels sont les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements d'hébergement collectifs, les prisons, les casernes militaires, les institutions religieuses, les internats et les résidences mises à disposition des travailleurs par les employeurs.

<sup>12</sup> En Belgique, 107 120 sont théoriquement interrogés chaque année, y compris ceux qui ne répondent pas (Eurostat, s. d.-b).

<sup>13</sup> Dans le cas des statistiques dynamiques, la population prise en compte par Eurostat est la population entre 15 et 74 ans.

(Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie et Turquie). Chaque pays collecte lui-même les données qu'il transmet à Eurostat. En Belgique, l'organisme de contact est *Statbel*. Pour pouvoir comparer ces données entre les différents pays, les résultats doivent être similaires et peuvent donc différer des résultats nationaux (Eurostat, s. d.-a). Pour ce faire, l'enquête EFT-UE utilise des définitions identiques pour chaque pays :

- En suivant les recommandations du BIT.
- En suivant une nomenclature commune.
- Contenant une série de caractéristiques identiques pour chaque pays.

Trois modes de collecte de données existent pour les données longitudinales de l'enquête EFT-UE : les visites personnelles, les entretiens téléphoniques et les questionnaires auto-administrés. La plupart des organismes nationaux participants mélangent les deux premiers afin que la première collecte se fasse via une visite personnelle tandis que les collectes suivantes sont faites par téléphone si disponible. Pour le cas de la Belgique, lors de la première vague, les informations détaillées sont collectées dans les 3 à 4 semaines suivant la semaine de référence. *Statbel* collecte les données au moyen d'entretiens en face à face excepté pour les ménages de retraités qui peuvent être menés par téléphone. Pour les vagues suivantes, les données sont recueillies par Internet ou par téléphone (Eurostat, s. d.-b). Eurostat vérifie ensuite la qualité et la cohérence des données transmises par les instituts nationaux de statistique. Il calcule les résultats de l'EFT et ceux-ci sont ensuite validés par les États membres. Sur la base de ces données, Eurostat calcule les statistiques de flux disponibles (Eurostat, s. d.-e).

### 3.1.2 Méthodologie expérimentale

Ce qui nous intéresse dans ces données de l'enquête européenne, ce sont les données de flux sur le marché du travail. Ces statistiques de flux sont calculées grâce à des statistiques expérimentales dérivées de la composante longitudinale des données de l'enquête EFT-UE (Eurostat, s. d.-e). Ces estimations longitudinales sont calculées en exploitant le chevauchement trimestriel et annuel des données transversales. Eurostat calcule les estimations initiales des flux sous forme de matrices 3x3 de transitions entre les trois statuts

du BIT (emploi, chômage, population inactive) pour des groupes d'âge de 10 ans (15-24, 25-34, 35-44, 45-54, 55-64 et 65-74), par sexe et pour chaque pays. Il suit donc les critères suivants pour le calcul des flux (Eurostat, 2022a) :

- Tous les calculs sont limités aux personnes âgées de 15 à 74 ans au cours de la période cible.
- Dans le cas des données trimestrielles, les résultats sont obtenus en mettant en correspondance les micro-données trimestrielles relatives à des personnes interrogées à deux reprises au cours de deux trimestres consécutifs.
- Dans le cas des données annuelles, les résultats sont obtenus en faisant correspondre les micro-données des quatre trimestres de l'année initiale aux mêmes trimestres de l'année cible (année suivante)<sup>14</sup>. C'est donc le chevauchement des quatre trimestres d'une année avec les mêmes trimestres de l'année précédente. Si on veut calculer les données longitudinales de 2021, par exemple, on fera correspondre les données transversales des 4 trimestres de 2020 avec les données des 4 trimestres de 2021.

Si on utilise une méthode expérimentale, c'est parce que les statistiques sur les flux du marché du travail sont entravées par la plus petite taille des échantillons de flux d'autant plus que ces données sont ventilées selon l'âge et le sexe et placées dans différents sous-groupes (emploi, chômage, population inactive) (Eurostat, s. d.-d). Les échantillons longitudinaux tirés du chevauchement soit trimestriel soit annuel, comme mentionnés ci-dessus, sont utilisés pour dériver des matrices de transition. Elles sont pondérées pour être compatibles avec les données relatives aux stocks pour la période initiale ainsi que pour la période cible (période suivante) grâce à une méthode itérative<sup>15</sup> de redressement (expliquée dans la partie 3.1.3) (Eurostat, 2020).

Étant donné que l'EFT-UE n'est pas conçue comme une enquête par panel, l'attrition entre les périodes, en particulier pour les flux annuels, est relativement élevée (Eurostat, 2022a). Cela peut être dû au fait que des personnes déménagent à l'échelle nationale ou internationale et pourraient ne pas être contactées, que des personnes refusent de répondre

---

<sup>14</sup> Dans le cas des données longitudinales, tous les calculs sont donc limités aux personnes âgées de 15 à 74 ans au cours de la période visée ; cela signifie qu'au cours de la période initiale, les personnes âgées de 14 ans sont également incluses dans l'échantillon (Eurostat, 2022a).

<sup>15</sup> [Procédure algorithmique](#) avec un grand nombre de variables qui limite la propagation d'erreur.

à nouveau, meurent ou sont absentes lors de la seconde enquête de l'échantillon longitudinal. L'attrition entre la population globale de l'année initiale et celle de l'année cible est cependant traitée dans la méthode itérative de redressement en ajustant le nombre de personnes hors du marché du travail de l'année initiale car certains éléments indiquent que cette attrition n'est pas aléatoire et pourrait donc biaiser les estimations (Eurostat, 2020).

### 3.1.3 Transitions entre les différents statuts du marché du travail selon le BIT

Les articles d'Hannah Kijver et Frank Espelage (2016) et d'Eurostat (2022) nous permettent d'expliquer comment sont calculées les transitions entre les différents statuts du marché du travail. Étant donné que chaque pays ne pondère pas lui-même les données longitudinales réalisées à la suite de leurs enquêtes respectives sur les forces de travail (EFT), Eurostat doit le faire afin de les rendre compatibles aux marges de l'année cible pour la situation sur le marché du travail par tranches d'âge de 10 ans et par sexe. En effet, comme ces données sont basées sur un sous-ensemble de l'échantillon cible uniquement, les poids majorés de chaque sous-groupe qui en résultent ne fournissent pas d'estimations correctes pour les sous-groupes de population sous-jacents (Eurostat, 2022a). Les calculs nécessitent donc un appariement au niveau individuel afin d'exploiter le chevauchement (trimestriel ou annuel) réalisé dans l'échantillon. Par conséquent, les poids finaux des échantillons sont pondérés afin de valoriser différemment les sous-échantillons au totale de la population, tout en respectant la répartition des individus entre les différents statuts du marché du travail au cours des deux périodes consécutives<sup>16</sup> (Hannah Kijver & Frank Espelage, 2016). Pour chaque transition, c'est-à-dire de la période initiale vers la période cible, Eurostat commence par séparer les données par statut d'activité (l'emploi, le chômage et la population inactive), par sexe et par groupe d'âge de 10 ans : 15-24, 25-34, 35-44, 45-54, 55-64 et 65-74. Ensuite, pour chaque sous-groupe et chacune des 9 transitions possibles<sup>17</sup> d'une période à une autre entre les 3 statuts d'activité professionnelle, les coefficients respectifs dans l'échantillon de flux longitudinal sont calculés, en utilisant les pondérations de la période cible (Eurostat, s. d.-e).

---

<sup>16</sup> Le poids des sous-groupes appariés peut varier de moins de 40% à plus de 80% de la taille moyenne de l'échantillon (Hannah Kijver & Frank Espelage, 2016).

<sup>17</sup> Cfr partie 2.4.2

En d'autres mots, la distribution de la période cible des 3 statuts professionnels dans les sous-groupes respectifs est prise et des facteurs de correction sont calculés. Les pondérations de la dernière période (période cible) sont utilisées car elles conduisent à la répartition correcte des statuts du marché du travail (Eurostat, s. d.-e) (Eurostat, 2022a). Cette méthode de calcul est utilisée autant pour la production des flux trimestriels qu'annuels.

Les coefficients de l'échantillon de flux sont ensuite adaptés pour correspondre à la répartition dans la période cible pour chaque groupe d'âge, par sexe et par statut professionnel. Afin d'éviter autant que possible les cellules vides ou mal remplies dans les matrices 3x3 et d'obtenir des résultats plus robustes, le calcul des indicateurs principaux pour le groupe reprenant tous les âges (15-74ans) commence par une nouvelle agrégation des résultats précédents sur l'âge, c'est-à-dire que tous les résultats des matrices de transition intermédiaires calculés jusqu'à présent pour un pays individuel sont combinés pour répartir seulement en une matrice répartie par sexe (Eurostat, s. d.-e).

D'une manière générale, les pondérations ne sont pas strictement nécessaires dans l'analyse des données d'enquête mais l'utilisation des poids incorrects des échantillons peut conduire non seulement à des changements non négligeables dans les coefficients estimés par rapport à une régression non pondérée, mais surtout à une sous-estimation des erreurs standards (Hannah Kiiver & Frank Espelage, 2016). Comme toutes les transitions ne sont pas modélisées en même temps, la pondération est d'autant plus importante.

Les répartitions marginales du statut professionnel du BIT pour la période initiale sont également disponibles. L'étape suivante vise à assurer la cohérence de la matrice de transition avec les deux distributions marginales. La procédure appliquée nécessite une population commune dans les deux périodes. Pour cela, la population inactive de la période initiale est corrigée de façon telle que la population totale des deux périodes corresponde à celle de la période finale. On utilise la population inactive car ce sont probablement les populations qui évoluent le moins. Alors que dans la majorité des pays, la population totale change effectivement très peu entre les années pour la période pour laquelle les données sont produites, il y a quelques pays avec des changements de population plus importants. Pour ces pays, les estimations de flux peuvent être affectées par ce choix méthodologique. Ensuite, la méthode itérative de redressement est appliquée. Elle commence par la matrice cohérente avec la distribution de la période finale et essaye de trouver des valeurs de matrice qui sont

aussi proches que possible de la matrice de départ tout en assurant également la cohérence avec la distribution de la période initiale (partiellement corrigée). La procédure implique un ajustement alternatif des lignes et des colonnes de la matrice. Le redressement itératif s'arrête lorsque l'écart des sommes des lignes et des colonnes par rapport aux distributions marginales est inférieur au seuil 1,005. Les résultats du redressement itératif sont les estimations de flux à utiliser pour la publication par Eurostat (Eurostat, s. d.-e).

#### 3.1.4 Ventilation des statistiques de flux entre les différents statuts du marché du travail selon le BIT

Même si les transitions entre les statuts de travail sont des indicateurs intéressants, on peut également s'intéresser aux ventilations de ces flux. Il est intéressant de savoir combien de chômeurs parviennent à trouver un emploi et à évoluer vers l'emploi, mais aussi quels sont les chômeurs qui réussissent cette transition en fonction de leur tranche d'âge, sexe, de la durée durant laquelle ils sont restés au chômage, de leur expérience professionnelle, du degré d'urbanisation ou du type de contrat. On peut donc retrouver un grand nombre de ventilations pour la transition entre le chômage et l'emploi tout comme pour d'autres transitions, telles que les transitions entre l'inactivité et l'emploi, et les transitions entre les contrats pour ceux qui sont employés et restent employés bien que celles qui nous intéressent ici sont essentiellement les transitions du chômage.

La production de ces statistiques ventilées n'est cependant pas simple car l'échantillon apparié est relativement petit pour la plupart des pays. Dans de nombreux cas, les échantillons ne sont donc pas suffisamment grands. Pour pallier cela, une méthode simple basée sur la régression pour estimer les probabilités de transition est appliquée au flux d'intérêt, par exemple du chômage à l'emploi (Hannah Kiiver & Frank Espelage, 2016). En effet, c'est trop approximatif de dériver directement ces répartitions de données. Le système statistique européen (SSE), qui a la charge de l'enquête EFT-UE, a donc choisi de dériver ces probabilités à partir de régressions binaires simples (Eurostat, 2021c). L'ensemble des variables explicatives ne sont pas choisies en fonction d'un modèle économique sous-jacent, mais plutôt en fonction de la demande de répartitions spécifiques mentionnées ci-dessus, ainsi que de la disponibilité des données dans l'EFT. L'avantage pertinent de l'approche de

régression est qu'elle nous permet d'inclure une fonction de l'âge dans la régression, en exploitant le fait que nous avons une variable continue à notre disposition. À partir des coefficients estimés de la régression, on obtient des probabilités prédites. Neuf tableaux de ventilations basés sur cette méthodologie sont publiés par Eurostat. Cependant, nous utiliserons surtout les tableaux spécifiques à l'indicateur du chômage<sup>18</sup> (Eurostat, 2022a).

Cette méthode comprend, cependant, une grande limite. La méthodologie appliquée vise à produire des chiffres comparables d'un pays à l'autre et peut différer des méthodes nationales. Les résultats du modèle de régression sont donc utilisés à la place des statistiques de base. Ces modèles de régression sont choisis par souci de simplicité et dans le but d'avoir une statistique harmonisée comparable à l'échelle de l'UE. Ces données ne peuvent pas être adaptées à chaque pays (Eurostat, s. d.-d). Cependant, les statistiques du chômage et de l'emploi font partie des indicateurs socio-économiques les plus importants et les statistiques de flux complètent parfaitement les indicateurs déjà existants et communiquent des informations précieuses sur la dynamique du marché du travail.

### 3.1.5 L'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les statistiques sociales

L'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les statistiques sociales (IESS), le règlement-cadre (UE) 2019/1700, en 2021, a légèrement changé le cadre dans le domaine des statistiques sociales. L'objectif étant d'améliorer la qualité des données des statistiques sociales et leur comparabilité entre les États membres de l'UE mais aussi d'obtenir une meilleure harmonisation entre les domaines des statistiques sociales. Pour ce faire, le règlement-cadre prévoyait une révision complète de la liste des variables et une mesure plus uniforme de certains concepts tels que les statuts professionnels sur le marché du travail ou la durée du travail. Pour la révision des différentes variables, plusieurs modifications ont été apportées au questionnaire de l'enquête européenne dans lequel certaines questions ont été ajoutées et certaines variables ont été supprimées car elles étaient devenues moins pertinentes ou parce que les informations étaient déjà disponibles. Il y a également eu l'ajout de variables comme la participation à l'éducation et aux formations de façon formelle et non formelle ou l'ajout

---

<sup>18</sup> Cfr partie 2.4.2 pour savoir quels tableaux de ventilations sont utilisés.

d'une variable annuelle sur l'expérience professionnelle. D'importantes modifications ont aussi été apportées dans le questionnaire sur la durée du travail afin de garantir une meilleure harmonisation des données entre les différents pays. Les changements concernent également la mesure du statut de la main-d'œuvre et l'harmonisation de ces données grâce à l'inclusion de diagrammes dans le règlement d'exécution (UE) 2019/2240 de la Commission (Statbel, s. d.-b).

Le nouveau règlement d'exécution (UE) 2019/2240 modifie également les définitions des statuts professionnels où la population de référence est passée de 15 ans et plus à des personnes âgées de 15 à 89 ans. Les définitions des personnes occupées et du chômage ont également subi des changements. Les changements sont, respectivement, les suivants (Statbel, s. d.-b) :

- **Pour les personnes occupées**, il y a des changements pour les personnes en emploi qui sont absentes pendant la semaine de référence et plus spécifiquement pour les classifications des personnes en chômage temporaire, en congé parental ou qui pratiquent un travail saisonnier. Ainsi, depuis que le nouveau règlement est d'application, un individu est comptabilisé dans les personnes occupées seulement s'il est absent pour une durée inférieure à 3 mois. Les chômeurs temporaires de plus de 3 mois sont donc comptabilisés au chômage, les individus en congé parental ne sont pas comptabilisés en emploi si le congé dure plus de 3 mois et les travailleurs saisonniers ne sont pas considérés comme personnes occupées en dehors de la saison sauf s'ils continuent d'exercer un métier pendant cette période. Cette modification entraîne des conséquences particulièrement importantes en période de crise covid où le chômage temporaire est beaucoup plus présent<sup>19</sup>. De plus, les personnes exerçant des activités agricoles et de pêche exclusivement à des fins d'autoconsommation ne sont plus classées comme occupées.
- **Pour le chômage**, les méthodes de recherche de chômeurs ne comprennent plus de méthodes passives, c'est-à-dire qu'un individu qui ne recherche pas un emploi grâce à des méthodes actives qui sont bien spécifiées n'est plus considéré comme un chômeur

---

<sup>19</sup> Selon l'EFT belge, on dénombrait 80.000 chômeurs temporaires pendant plus de trois mois au premier trimestre de 2021 : 9.700 ont été comptabilisés chômeurs et 70.700 comptabilisés personnes inactives selon le BIT.

au sens du BIT. En effet, la définition du chômage selon le BIT ne comprend plus que les individus activement à la recherche d'un emploi.

Enfin, des modifications ont également eu lieu pour la méthodologie avec un système de rotation des échantillons. Il y a dorénavant un chevauchement d'échantillons d'au moins 20 % entre les mêmes trimestres au cours d'années consécutives et de 50 % entre des trimestres consécutifs (sans tenir compte de l'attrition) (Eurostat, s. d.-c).

Toutes ces modifications créent parfois une rupture statistique entre les données avant et après 2021 avec comme conséquence que les chiffres jusqu'en 2020 ne sont pas toujours comparables avec ceux à partir de 2021.

## 3.2 Méthode de l'ONEM

### 3.2.1 Méthode de collecte de l'ONEM

L'ONEM collecte ses données de chômage indemnisé sur la Belgique grâce aux paiements effectués par les organismes de paiements belges (la FGTB, la CGSLB, la CSC et la CAPAC) qui sont ensuite contrôlés par l'ONEM. Ce contrôle s'appelle la vérification et toutes les données publiées par l'ONEM y sont confrontées (sauf quelques cas rares avec mention contraire). Ces statistiques de paiement sont basées sur le mois d'introduction. Cela signifie donc le mois au cours duquel les organismes de paiements introduisent les paiements à l'ONEM. Ce n'est donc pas basé sur le mois de référence qui est le mois pour lequel l'allocataire reçoit le paiement. Dans un seul mois d'introduction, un allocataire pourrait donc recevoir des paiements pour plusieurs mois de référence différents. Les statistiques dynamiques pourraient donc être biaisées si les organismes de paiement introduisent souvent les demandes de paiement en décalage avec le mois de référence. Attention, cette méthode de collecte du chômage n'est valable que pour les chômeurs indemnisés. Les personnes qui n'ont pas droit à une allocation de chômage et qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi ne peuvent pas être retrouvées dans ces chiffres (ONEM, 2002–2022). Afin de mettre en lien ces chiffres de chômage indemnisé avec l'inscription comme demandeur d'emploi, l'ONEM

collecte les données des 4 services régionaux d'intermédiation sur le marché du travail (ADG, ACTIRIS, FOREM, VDAB) (ONEM, 2002–2022).

Les statistiques de flux de chômage sont publiées en « nombre d'unité physique pour un mois déterminé », c'est-à-dire le nombre de paiements effectués pour le mois d'introduction. Plusieurs paiements peuvent donc être effectués pour la même personne lors du mois d'introduction puisqu'un paiement peut se rapporter à un mois précédent. La notion d'unités physiques ne fait donc pas référence au nombre de personnes payées mais bien au nombre de paiements effectués. Ceci ne peut pas se produire avec la façon de collecter d'Eurostat puisqu'il récolte les informations sur base d'enquêtes basées sur la semaine de référence et donc pas sur une période d'introduction.

Dans ses publications, l'ONEM se penche sur les concepts importants de flux entrants et flux sortants. Il les définit comme ceci :

- « Le flux entrant peut être défini comme étant le groupe de personnes nouvellement inscrites comme bénéficiaires d'allocation/ de paiement, elles entrent donc dans un statut de l'ONEM. » (ONEM, 2021b, p.1)
- « Le flux sortant est quant à lui, le groupe de personnes qui sort des statuts de l'ONEM » (ONEM, 2021b, p.1)

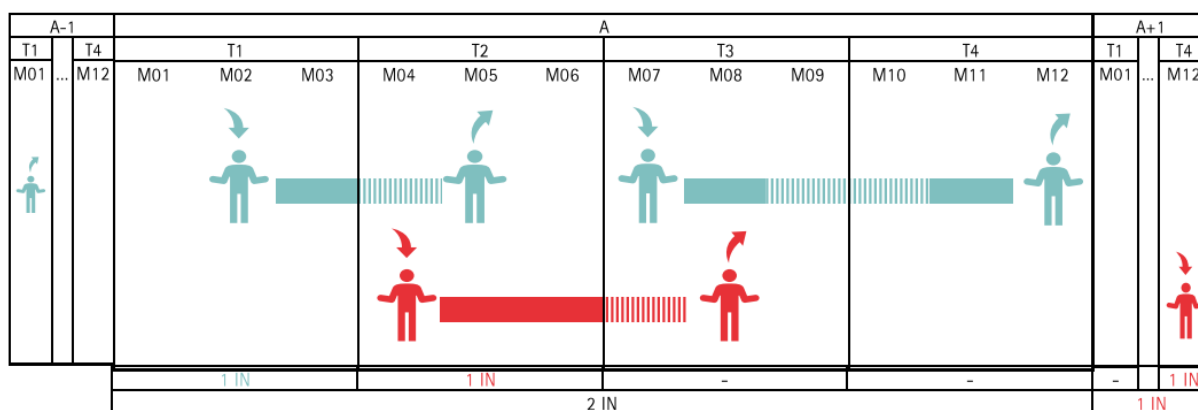
En termes de chiffre sur le chômage, une personne entrant dans le chômage à la période X sera une personne qui n'était pas au chômage à la période X-1 et une personne sortant du chômage à la période X est une personne qui était au chômage à la période X-1 mais ne l'est plus à la période X. Au vu de ceci, le choix de la période sera déterminant puisqu'en fonction de ce choix, un individu pourrait être comptabilisé dans l'un des flux ou non. Dans la section suivante, détaillons l'importance de la temporalité selon l'ONEM.

### 3.2.2 Temporalité

Lorsque l'on analyse sous forme de flux, la détermination de la période est donc importante, nous n'obtiendrons pas les mêmes informations en fonction de la temporalité choisie. L'ONEM utilise des données annuelles et trimestrielles pour les bases de données en chiffres absolus reprenant les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi. Ils font également la distinction entre les périodes fixes et les périodes glissantes. Illustrons ces distinctions en nous inspirant d'un exemple provenant de l'article : « Statistiques dynamiques du chômage : tendances et aperçu des méthodologies » de l'ONEM (2021b). En plus de la détermination de la période, l'ONEM fait donc la distinction entre deux méthodologies : les périodes fixes et les périodes glissantes (ONEM,2021b).

Les **périodes glissantes** comptabilisent l'individu sur la durée plutôt que sur la période. Si l'on comptabilise au niveau trimestriel, on observera la période de 3 mois précédente et suivante pour voir si on le comptabilise comme, respectivement, flux entrant ou sortant. Pour un niveau annuel, on regardera les périodes de 12 mois précédente et suivante. Les périodes glissantes permettent de mesurer l'impact d'un moment spécifique comme l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation par exemple. Le flux d'entrée du mois d'introduction X est donc le nombre de personnes qui ont reçu un paiement durant le mois d'introduction X mais n'ont pas reçu de paiement durant la période précédente de 3 mois d'introduction pour la base trimestrielle (période X-1 à X-3) et de 12 mois pour la base annuelle (période X-1 à X-12). Le flux de sortie du mois d'introduction X est, quant à lui, le nombre de personnes qui ont reçu un paiement durant le mois d'introduction X mais n'ont pas reçu de paiement durant la période suivante de 3 mois d'introduction pour la base trimestrielle (période X+1 à X+3) et de 12 mois pour la base annuelle (période X+1 à X+12). On peut illustrer ces périodes glissantes grâce au graphique 3.1 provenant de l'ONEM (2021b). On observe que l'individu « bleu » reçoit une allocation de chômage pendant les mois 02 à 05 et les mois 07 à 12 de l'année A. L'individu « rouge » reçoit des allocations pendant les mois 04 à 08 de l'année A également. Lorsque la ligne est en pointillée, l'individu ne reçoit pas une allocation complète. L'individu « bleu » a également reçu une allocation de chômage au mois 1 de l'année A-1 et l'individu « rouge » dans le mois 12 de l'année A+1. L'individu « bleu » sera comptabilisé, au niveau trimestriel, dans les flux entrants (IN) pour le trimestre 1 mais pas au trimestre 3 puisqu'il n'y

a que le mois 6 où il n'obtient pas d'indemnité. L'individu « rouge » sera comptabilisé en flux entrant (IN) pour le trimestre 2 sur base trimestrielle. Au niveau annuel, les deux individus seront comptabilisés entrants l'année A puisqu'ils n'ont pas reçu d'indemnité de chômage endéans les 12 mois précédant sa première indemnisation dans l'année A. L'individu « bleu » est comptabilisé comme flux sortant (OUT) au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année A+1 sur base trimestrielle et à l'année A+1 sur base annuelle. L'individu « rouge » est comptabilisé comme flux sortant (OUT) au trimestre 04 de l'année A sur base trimestrielle mais sera comptabilisé comme flux entrant (IN) et sortant (OUT) à l'année A+1 sur base annuelle. Dans la pratique, cette méthode est surtout utilisée pour les flux entrants.



Graphique 3.1. Source : ONEM. Statistiques dynamiques du chômage : tendances et aperçu des méthodologies. (ONEM, 2021b)

Les **périodes fixes** comptabilisent l'individu comme chômeur dans une période s'il reçoit au moins un paiement sur cette période. Ainsi, s'il reçoit une indemnité de chômage seulement pour le mois 02 de l'année A, il sera comptabilisé comme chômeur pour l'année A si on comptabilise en année. S'il n'a pas reçu de paiement pour l'année précédente, il est comptabilisé comme flux entrant et s'il n'en reçoit pas sur l'année suivante, il sera considéré comme flux sortant à l'année suivante. Cette méthode permet d'observer, pour des périodes plus longues, un meilleur aperçu de la tendance générale des flux sans prendre en compte les brefs changements de statut. Le désavantage des périodes fixes provient du fait qu'elle peut avoir un côté imprécis puisqu'elle tend à faire apparaître les tendances globales. En effet, si un individu reçoit seulement une allocation de chômage au mois 01 de l'année A-1 et au mois 12 de l'année A, il ne sera pas comptabilisé au niveau annuel comme flux entrant l'année A

alors que 22 mois séparent les deux paiements. Cette approximation peut poser un problème si l'on cherche à mesurer l'impact d'un événement spécifique. Cet exemple a été fait en prenant comme période l'année mais pourrait être fait en prenant une autre temporalité. Le choix de la bonne temporalité en fonction de ce qu'on souhaite analyser est très important.

Les temporalités courtes permettent de mettre en évidence les moments d'interruption brève ou de zone de « turbulence » alors que les temporalités plus élevées affichent plutôt une tendance puisque les interruptions plus courtes que la période ne seront pas visibles. Si on choisit d'analyser les flux sur base trimestrielle, il est préférable de comparer les mêmes trimestres d'années différentes car on pourrait faire face à un phénomène de saisonnalité.

En résumé, on choisira, dans l'idéal, la méthode de comptabilisation dynamique en fonction de ce qu'on cherche à mesurer.

- Si l'on veut mesurer de degré de « turbulence » et les brèves interruptions sans changement durable de statut, on comptabilisera via les **transitions courtes**.
- Si l'on cherche à observer les grandes tendances, on utilisera des périodes plus longues avec les **périodes fixes**.
- Si l'on cherche à observer un événement spécifique, on utilisera les **périodes glissantes**. Pour exemple, l'ONEM utilise les périodes glissantes pour analyser des effets plus spécifiques comme un changement de réglementation.

Les bases de données sur les statistiques dynamiques du chômage que l'ONEM publie sont donc sur base trimestrielle et annuelle par mois d'introduction. Toutes les bases de données sur les statistiques dynamiques que nous possédons pour l'ONEM sont en période glissante.

### 3.2.3 Position socio-économique

Si la temporalité est évidemment importante lorsqu'on analyse les flux de chômage, les transferts entre positions socio-économiques l'est également. C'est l'idée que lorsque qu'une personne sort d'un statut, c'est pour entrer dans un autre. Dans ces collectes de données périodiques, l'ONEM dispose de 5 flux possibles sur les positions socio-économiques pour un individu en provenance du chômage complet. Il répertorie ceci sous le nom de « dopflux ». Ces statuts sont les suivants :

- **Décès** répertorié dans le registre national.
- **Pension** répertoriée au service fédéral des pensions.
- **Emploi en tant que salarié** répertorié par DIMOMA.
- **Incapacité de travail** comptabilisée par les mutualités.
- **Emploi en tant qu'indépendant** répertorié par INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants).

Afin d'établir un suivi systématique des chômeurs complets indemnisés (CCI), l'ONEM utilise la procédure « dopfluxbis ». Il regarde le mois de référence pour chaque individu, s'ils sont restés, sortis ou entrés dans les CCI et s'ils sortent, ils regardent les données « dopflux » pour le dernier mois de paiement et le mois de sortie. Attention que certaines sorties ne sont pas connues à cause d'un déficit méthodologique et vont vers un statut inconnu<sup>20</sup>. En effet, les bases de données auquel l'ONEM peut accéder pour sa méthode *dopfluxbis* ne sont pas exhaustives et ne peuvent pas identifier tous les statuts possibles. Le nombre d'individus sortants pour chaque statut pourrait donc être sous-estimé. Les procédures « dopflux » sont disponibles dans la base de données depuis le troisième trimestre de 2010 (ONEM 2021b).

---

<sup>20</sup> Ce statut inconnu peut concerner jusqu'à environ 1/4 des sortants desquels on ne peut pas par conséquent retrouver une position socio-économique (ONEM, 2021b).

## Chapitre 4 : Que disent les chiffres ?

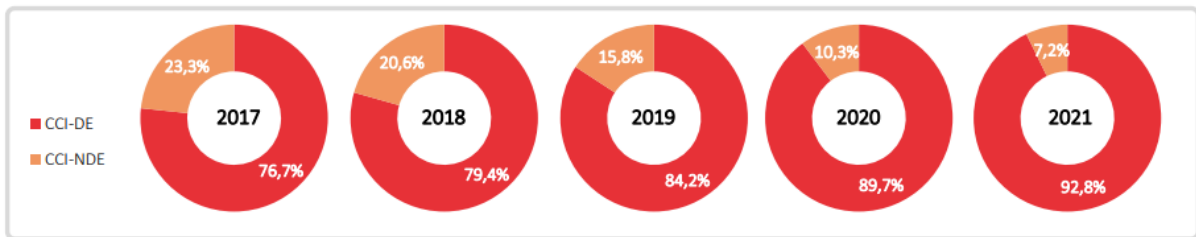
Dans cette section, nous allons donc observer ce que les données de statistiques dynamiques du chômage apportent en plus dans l'analyse de la performance du marché du travail. Avant d'analyser les flux sur le chômage, nous allons nous attarder aux flux sur le marché du travail de manière plus générale.

Les données d'Eurostat permettent donc de comparer de manière harmonisée les flux de chômage complet demandeurs d'emploi entre la Belgique, l'UE et chaque pays dont il collecte les données. Ces données permettent également d'observer les tendances des flux lorsque la durée de chômage, l'expérience professionnelle ou le degré d'urbanisation est pris en compte.

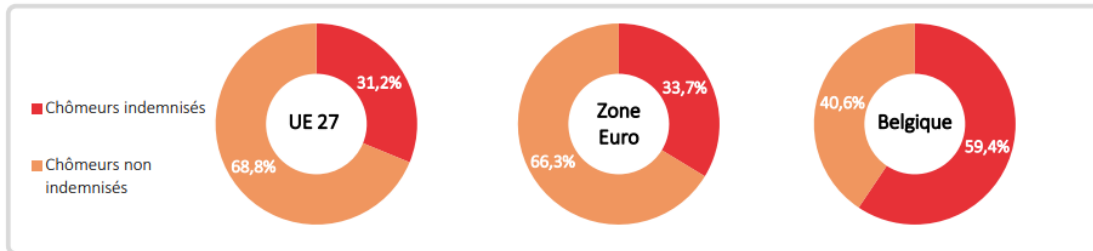
Les données de l'ONEM permettent d'observer les flux de chômage complet indemnisé demandeurs d'emploi. Les données offrent la possibilité d'observer vers quelles positions socio-économiques se dirigent les sorties de chômeurs ainsi que sur quelles bases ces chômeurs ont été admis au chômage. Il faut tout de même bien nuancer qu'on observe ici seulement les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE). Les non-demandeurs d'emploi (CCI-NDE) ainsi que les chômeurs non-indemnisés ne sont donc pas comptabilisés. Bien que les non-demandeurs d'emploi représentent une part importante et non négligeable du chômage global, la proportion ne cesse de diminuer comme en atteste le graphique 4.1. En effet, les CCI-NDE sont passés de 23,3% en 2017 (113 590 des 487 291 CCI) à 7,2% en 2021 (24.996 des 346 498 CCI). Entre 2017 et 2021, les CCI-NDE ont diminué de 78 % là où les CCI-DE ont diminué de 14% (ONEM, 2022c). Les chômeurs non-indemnisés pourraient être plus problématiques dans le cas de l'analyse de flux car il pourrait y avoir plus de mouvement des individus. Eurostat et l'ONEM (2022c) nous montrent, sur le graphique 4.2, la proportion en 2020 des chômeurs non-indemnisés qui est tout de même plus faible en Belgique<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> Rappelons que Eurostat reprend bien les chômeurs non-indemnisés dans ses statistiques dynamiques.



Graph 4.1 : Proportion entre CCI-DE et CCI-NDE  
Source : (ONEM, 2022c)



Graph 4.2 : Proportion entre CNI et CI en 2020  
Source : Eurostat - Enquête sur les forces de travail (lfsa\_ugadra - lfsa\_upgan) et ONEM pour les calculs (ONEM, 2022c).

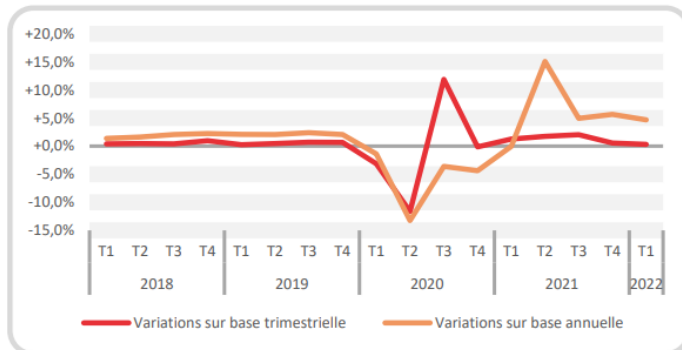
#### 4.1 Contexte conjoncturel actuel

Les données d'Eurostat ne sont disponibles qu'à partir de 2018 alors que l'ONEM en dispose depuis 2010. Lorsqu'on étudiera les données d'Eurostat ou que l'on comparera les deux bases de données entre elles, nous devons nous contenter de les analyser à partir de 2018. Dans cette idée, il peut être opportun de faire un bref récapitulatif du contexte conjoncturel actuel. Dans un contexte économique de crise sanitaire où la croissance du PIB en Belgique s'est effondrée en 2020 avec une baisse annuelle de 5,7% et une récession record au cours du second trimestre (-11,8%)<sup>22</sup>, on a toutefois observé une reprise de l'économie à partir de 2021 (Voir graphique 4.3). En effet, grâce à une hausse annuelle du PIB de 6,2%, l'économie retrouvait à peu près son niveau d'avant crise. Le début d'année 2022 est marqué par une courbe du PIB plus faible qu'en 2021 mais tout de même en légère ascendance grâce aux conséquences de la crise coronavirus qui se sont atténuées. Le conflit en Ukraine et ses conséquences économiques ont cependant fini par se faire ressentir dans les chiffres (ONEM,

<sup>22</sup> Le recul du PIB a cependant été moins prononcé en Belgique que celui de l'UE (-5,9%) et de la zone euro (-6,4%) en 2020.

2022a) (SPF Economie et al., 2022). Le graphique 4.3 ci-dessous provenant de l'ONEM (2022a) montre cette évolution du PIB en pourcent sur base trimestrielle et annuelle.

### Évolution du PIB en Belgique



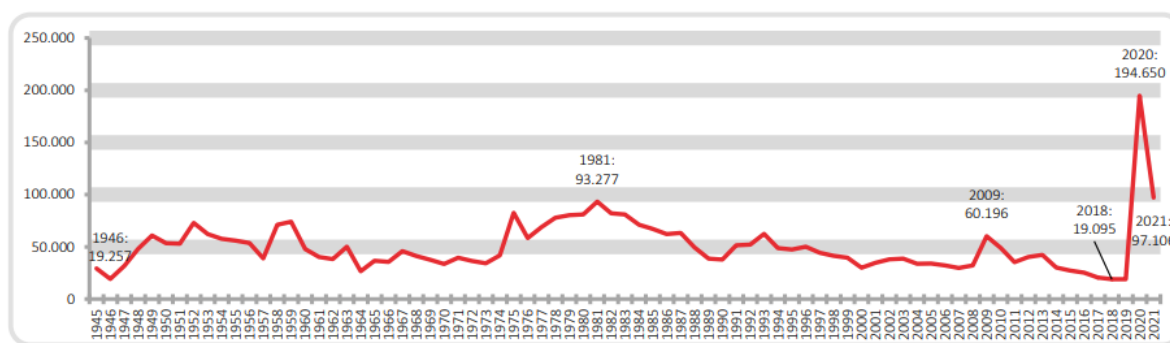
Graphique 4.3

Source : ONEM, 2022b

Sur le marché du travail, le recul de l'emploi est finalement resté limité en 2020 avec une baisse annuelle de seulement 0,2% malgré la crise sanitaire. Toutefois, la tendance est différente pour les salariés qui ont baissé de 0,6% alors que les indépendants ont augmenté de 1,6%. Même si le nombre de personnes en emploi est donc resté stable, le volume de travail et les chiffres d'affaires ont diminué à cause de la hausse du chômage temporaire. On peut également présumer qu'une réorganisation du travail a souvent été observée. En 2021, on observe un redressement du marché du travail avec une hausse de 1,8% de l'emploi intérieur (ONEM, 2021a) (ONEM, 2022c).

Si le taux d'emploi n'a pas fortement diminué durant la crise du covid, c'est donc en partie grâce au chômage temporaire qui peut être perçu comme un tampon de protection du marché de l'emploi. Il a permis d'atténuer la perte de revenus pour les travailleurs et d'éviter le licenciement sec. Le graphique 4.4 illustre la hausse historique du chômage temporaire en Belgique en nombre d'habitants sur base annuelle depuis 1945. En moyenne, 194 650 travailleurs à temps plein ont eu recours au chômage temporaire durant l'année 2020. On aperçoit que ce chiffre a pratiquement été divisé par deux en 2021 pour atteindre 97 106 chômeurs temporaires en moyenne bien qu'il reste toujours plus élevé qu'avant la crise (ONEM, 2021a) (ONEM, 2022c). Rappelons que l'ONEM fait la distinction entre le chômage complet et le chômage temporaire alors qu'Eurostat comptabilise les personnes au chômage temporaire pour moins de 3 mois comme personne en emploi.

## Évolution du chômage temporaire en unité budgétaire (équivalent temps plein)



Graph 4.4 Source : ONEM, 2022b

Avant la crise, la Belgique connaissait une baisse du taux de chômage depuis environ 5 ans. La crise sanitaire a donc provoqué une légère hausse du taux de chômage passant de 5,5% en 2019 à 5,8% en 2020 et 6,3% en 2021 (Source : Eurostat (UNE\_RT\_A)). Cependant, la hausse du taux de chômage en 2021 provient du changement de méthode d'Eurostat en 2021. En effet, bon nombre d'individus se sont retrouvés au chômage temporaire pour une durée supérieure à trois mois et ont donc subitement été comptabilisés comme chômeurs (ONEM, 2022c).

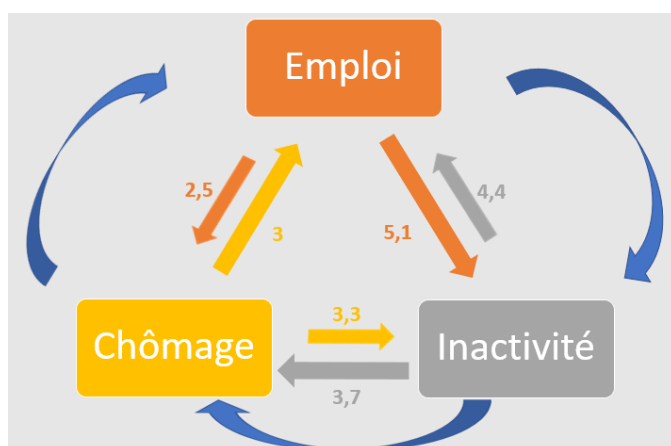
### 4.2 Flux de marché du travail

Pour comprendre les flux de chômage, intéressons-nous tout d'abord aux flux du marché du travail de manière plus globale. Ceux-ci permettent les mouvements des individus entre l'emploi, le chômage et l'inactivité économique ; le graphique 4.5 nous montre ces mouvements dans l'Union Européenne (27 pays) entre le 4<sup>ème</sup> trimestre de 2021 et 1<sup>er</sup> trimestre de 2022. Ils aident à comprendre et à interpréter les changements dans les niveaux des indicateurs du marché du travail basés sur l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT). Cette période marque une modération des conséquences de la crise sanitaire qui avait fortement touché le marché du travail. En effet, les restrictions causées par la covid ont progressivement été supprimées et on peut donc souligner la forte reprise de l'emploi qui a augmenté de 0,4 point de pourcentage<sup>23</sup> dans l'UE. La baisse du chômage temporaire et la

<sup>23</sup> Source : Eurostat (LFSI\_EMP\_Q). Ici, c'est une hausse de l'emploi de 0,4 point de pourcentage par rapport à la population totale.

reprise de la croissance créent aussi une forte hausse du volume d'emploi qui avait baissé durant la crise sanitaire (ONSS, 2022).

Grâce à ce graphique et donc aux bases de données de *transitions sur le marché du travail – Résultats trimestriels (lfsi\_long\_q)*, on observe que sur l'ensemble des personnes en emploi (200 millions de personnes)<sup>24</sup> au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2021 dans l'UE, 1,25% (2,5 millions de personnes) a été enregistré comme chômeurs au 1<sup>er</sup> trimestre de 2022 et 2,55% (5,1 millions de personnes) ont quitté la population active. Sur l'ensemble des personnes enregistrées au chômage (13,756 millions de personnes)<sup>25</sup> au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2021, 21,8% (3 millions) ont trouvé un emploi et 23,99% (3,3 millions) ont quitté la population active. Sur toutes les personnes appartenant à la population inactive (158,942 millions)<sup>26</sup>, 2,77% (4,4 millions) ont trouvé un emploi et 2,33% ont été comptabilisés au chômage. Le graphique 4.5 montre donc une vue d'ensemble de toutes les transitions entre les différents statuts du marché du travail. Les données sont en chiffres absolus afin de permettre une comparaison de la taille réelle des différents flux. Les flèches bleues indiquent les flux nets entre deux statuts (Eurostat, 2022a).



Graphique 4.5 : Aperçu schématique des flux du marché du travail pour l'UE (27 pays) entre 2021T4 et 2022T1 (en millions de personnes).

Source : Eurostat ([lfsi\\_long\\_q](#))

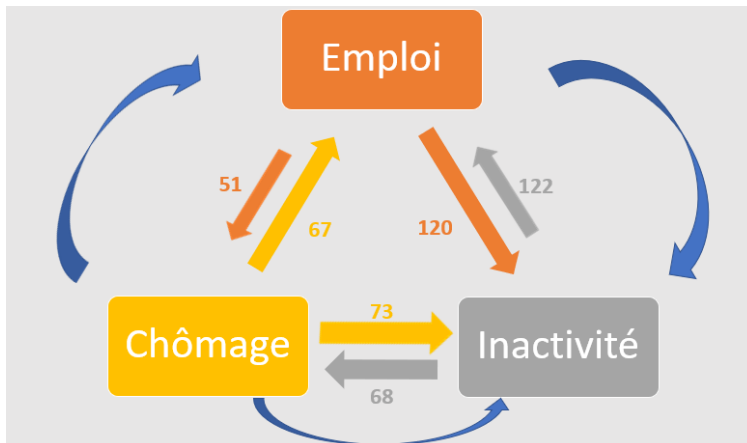
Voyons ce que l'on observe en analysant ces flux au niveau national belge à l'aide du graphique 4.6. Sur l'ensemble des personnes en emploi au dernier trimestre de 2021 (4,931

<sup>24</sup> Source : Eurostat ([LFSI\\_EMP\\_Q](#))

<sup>25</sup> Source : Eurostat ([UNE\\_RT\\_Q](#))

<sup>26</sup> Source : Eurostat ([LFSQ\\_IGAN](#))

millions)<sup>27</sup>, 1,3% (51 milles personnes) a été enregistré au chômage au 1<sup>er</sup> quadrimestre de 2022 et 2,4% (120 milles personnes) ont quitté la population active. Sur l'ensemble des personnes au chômage (301 milles personnes)<sup>28</sup>, 22,26% (67 milles personnes) ont trouvé un emploi et 24,25% (73 milles personnes) ont quitté la population active au 1<sup>er</sup> quadrimestre 2022. Sur les personnes inactives au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2021 (4,303 millions), 2,84% ont trouvé un emploi et 1,58% s'est retrouvé au chômage.



Graph 4.6 : Aperçu schématique des flux du marché du travail pour la Belgique entre 2021T4 et 2022T1 (en milliers de personnes).

Source : Eurostat ([lfsi\\_long\\_q](#))

Si on compare ces chiffres, on s'aperçoit que la situation actuelle est équivalente voire légèrement plus favorable en Belgique que dans l'UE. En effet, les flux vers l'emploi représentent 22,26% des chômeurs et 2,84% des inactifs pour la Belgique contre, respectivement, 21,8% et 2,77% pour l'UE. De plus, 46,51% des individus sont sortis du chômage en Belgique contre 44,79% dans l'UE. C'est donc un meilleur taux de sortie du chômage qu'à l'habitude pour le 1<sup>er</sup> trimestre de 2021 pour la Belgique qui est en général caractérisée par un taux de sortie du chômage en moyenne plus faible que le reste de l'Europe (Bruno Van der Linden, 2021). On s'aperçoit également que le flux net va du chômage vers la population inactive dans l'UE et dans l'autre sens en Belgique.

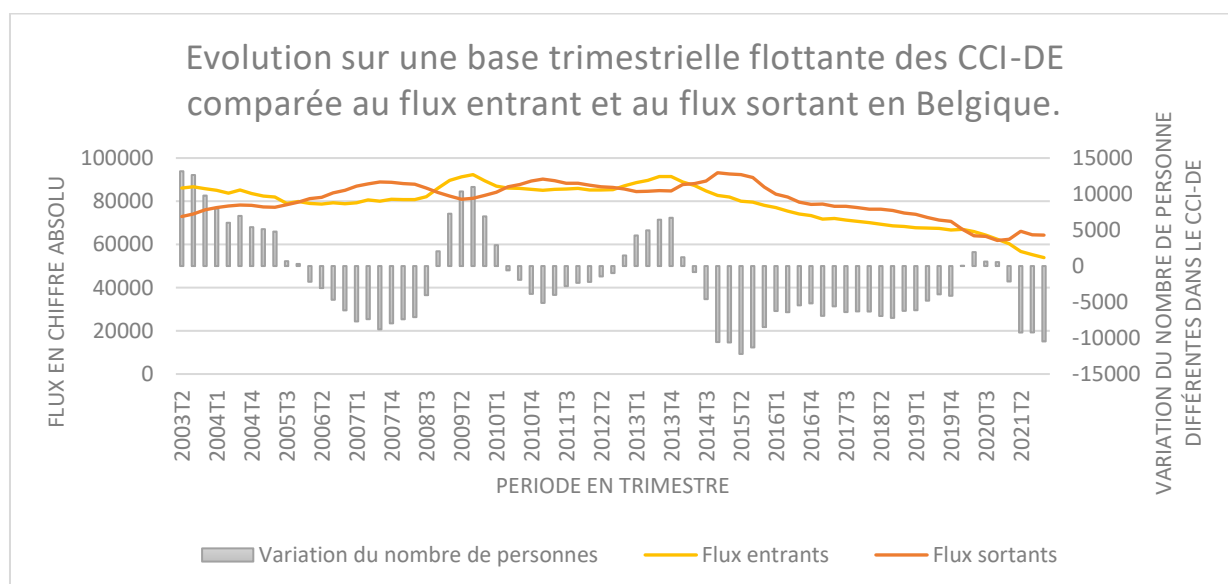
<sup>27</sup> Source : Eurostat ([LFSI\\_EMP\\_Q](#))

<sup>28</sup> Source : Eurostat ([UNE\\_RT\\_Q](#))

## 4.3 Flux de chômage

### 4.3.1 Tendance générale de l'évolution dynamique

Dans un premier temps, observons la tendance générale du flux de chômage en Belgique à l'aide du graphique 4.7 provenant des données de l'ONEM (*PUB\_INDICTRIM\_DYNAM\_IN*). Ce graphique compare la variation du nombre de personnes différentes appartenant au chômage complet indemnisé demandeurs d'emploi (CCI-DE) avec l'évolution des flux sortants et entrants. Dans ce cas-ci, les chiffres sont calculés grâce à une moyenne annuelle flottante<sup>29</sup>. Les flux sont comptabilisés en période glissante<sup>30</sup> et dans le mois d'introduction, c'est-à-dire le mois au cours duquel les organismes de paiements introduisent les paiements à l'ONEM. Le graphique reprend la période des trimestres 2002 T3 à 2022 T1. La variation du nombre de personnes différentes représente la soustraction entre les flux entrants et les flux sortants. Le stock de chaque trimestre équivaut au stock du trimestre précédent diminué des flux sortants et additionné aux flux entrants. Il représente donc le nombre de CCI-DE ayant reçu un paiement durant ce trimestre.



Graph 4.7 : Evolution sur une base annuelle flottante des CCI-DE comparée au flux entrant et au flux sortant.  
Source : Base de données de l'ONEM (*PUB\_INDICTRIM\_DYNAM\_IN*)

<sup>29</sup> Pour calculer la moyenne annuelle flottante (ou moyenne glissante/mobile), on fait la moyenne du trimestre de référence et des trois trimestres précédents. Cette méthode de lissage des valeurs permet d'étudier la tendance des flux sur une plus longue période en supprimant les fluctuations transitoires.

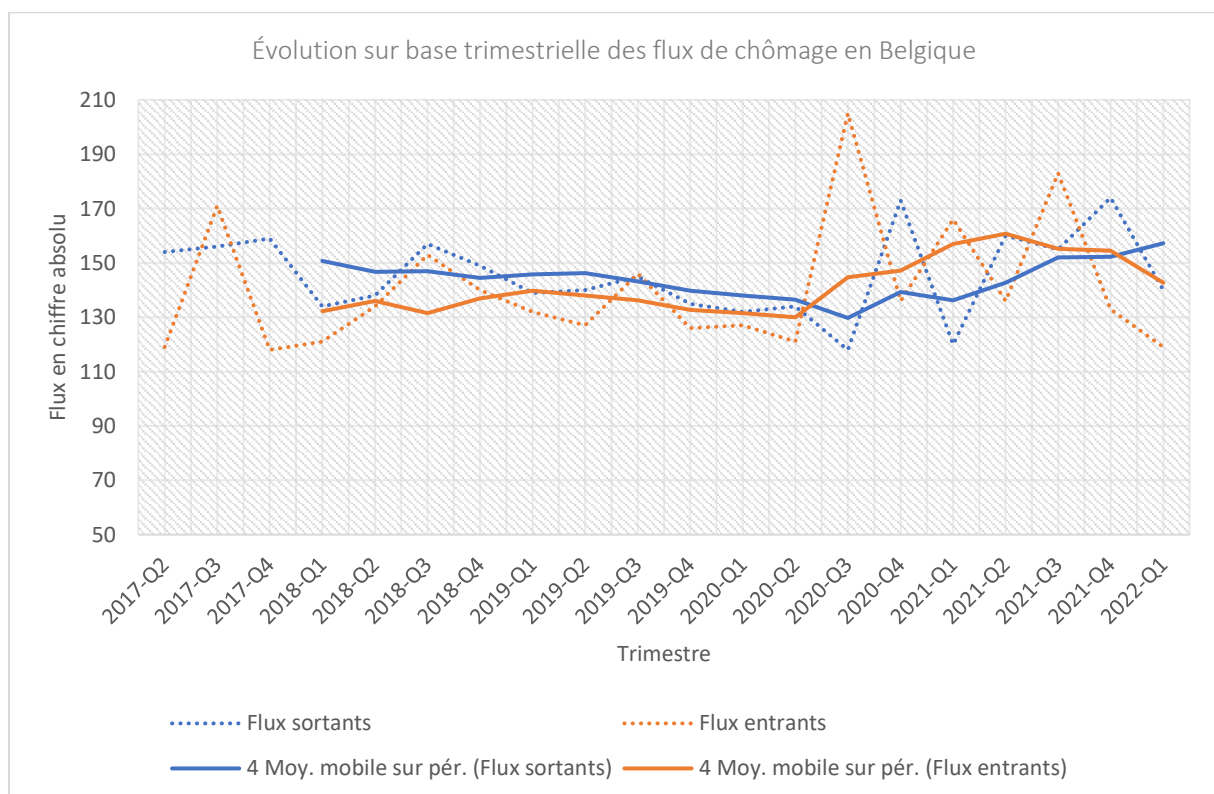
<sup>30</sup> Cfr 3.2.2

Lorsque l'on observe ce graphique, on s'aperçoit que l'écart entre les flux entrants et sortants fluctue beaucoup en étant parfois positif, parfois négatif. En effet, ces flux évoluent dans le sillage de la conjoncture économique. Un flux entrant plus élevé s'accompagne généralement d'un flux sortant plus faible et inversement (ONEM, 2022c). Avant la crise de 2008, on observe que les flux sortants étaient plus élevés que les flux entrants mais qu'il y a eu un basculement au moment de la crise de 2008 avec une grosse hausse des flux entrants puisque l'emploi a été gravement touché et une baisse des flux sortants puisque les individus avaient plus de difficulté à trouver un emploi (ONEM, 2010). Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de 2009, le vent tourne avec la reprise de l'activité économique. Les flux entrants redeviennent plus faibles que les flux sortants. En 2015, on aperçoit une grosse hausse du flux de sortie, c'est provoqué par la fin du droit aux allocations d'insertion (ONEM, 2019b). Depuis fin 2015, on observe que les flux baissent mais également que les flux sortants étaient plus élevés que les flux entrants jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2020. À partir de ce trimestre et jusqu'au 2<sup>ème</sup> trimestre de 2021, les flux entrants étaient plus élevés. En effet, l'écart est devenu positif sur cette période. Grâce aux statistiques dynamiques, on constate donc que l'augmentation des CCI-DE sur cette période est due essentiellement à une baisse des sortants plutôt qu'à une hausse des entrants. Ceci s'explique grâce au chômage temporaire et au moratoire sur les faillites durant la crise sanitaire qui a permis d'éviter des entrées massives de chômage (ONEM, 2022c). Les personnes déjà présentes dans le chômage ont eu, quant à elles, plus de difficulté à trouver du travail. Ceci explique la forte baisse du flux sortant sur la période T2-2020 à T2-2021. En plus des sorties plus faibles vers l'emploi, il y a également eu moins de sortie vers la maladie (-9,1% sur base annuelle) et la formation professionnelle (-9,7% sur base annuelle) (ONEM, 2022c).

À partir du 2<sup>ème</sup> trimestre de 2021, il y a une grande diminution des CCI-DE. En effet, les flux sortants augmentent brutalement alors que les flux entrants continuent de baisser. Les CCI-DE retrouvent donc plus facilement du travail depuis la fin de la pandémie et moins de personnes rentrent dans le chômage (ONEM, 2022c).

Le graphique 4.8 montre l'évolution des flux entrants et sortants du chômage entre le 2<sup>ème</sup> trimestre de 2017 et le 1<sup>er</sup> trimestre de 2022 grâce aux données d'Eurostat sur une base trimestrielle en milliers de personne (*lfsi\_long\_q*). Les données se limitent à cette période puisque c'est le moment où Eurostat a commencé à comptabiliser ces données dynamiques.

Le graphique montre également les moyennes trimestrielles en moyenne flottante (moyenne mobile sur 4 périodes). Ces données reprennent tous les chômeurs dans le sens du BIT. Contrairement aux données de l'ONEM, ces chiffres comptabilisent donc les chômeurs complets non-indemnisés. On observe que les flux sortants et entrants tendent à baisser légèrement entre 2017 et le 2<sup>ème</sup> trimestre de 2020 tout comme sur les données de l'ONEM. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, on observe une grosse hausse des flux entrants lors de la crise du covid. Cependant, on n'observait pas cette hausse sur les données de l'ONEM, ce qui laisse penser que les chômeurs non-indemnisés ont fortement augmenté à la suite de la crise sanitaire. Les flux sortants baissent puisque les chômeurs ont eu plus de difficulté à trouver un emploi pendant la crise. Entre les 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> trimestre de 2021, il y donc une rupture statistique à la suite du changement de méthode de l'ONEM et on observe que les flux sortants augmentent puisque les individus qui ne recherchent plus activement un emploi sortent du chômage.

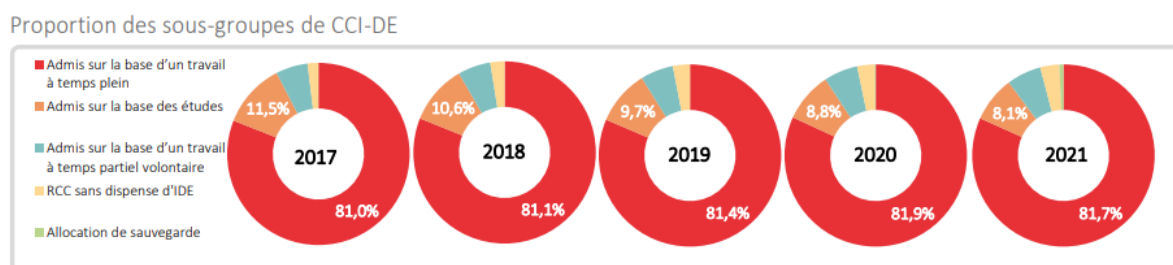


Graph 4.8

Source : Eurostat (lfsi\_long\_q)

#### 4.3.2 Zoom sur les entrées

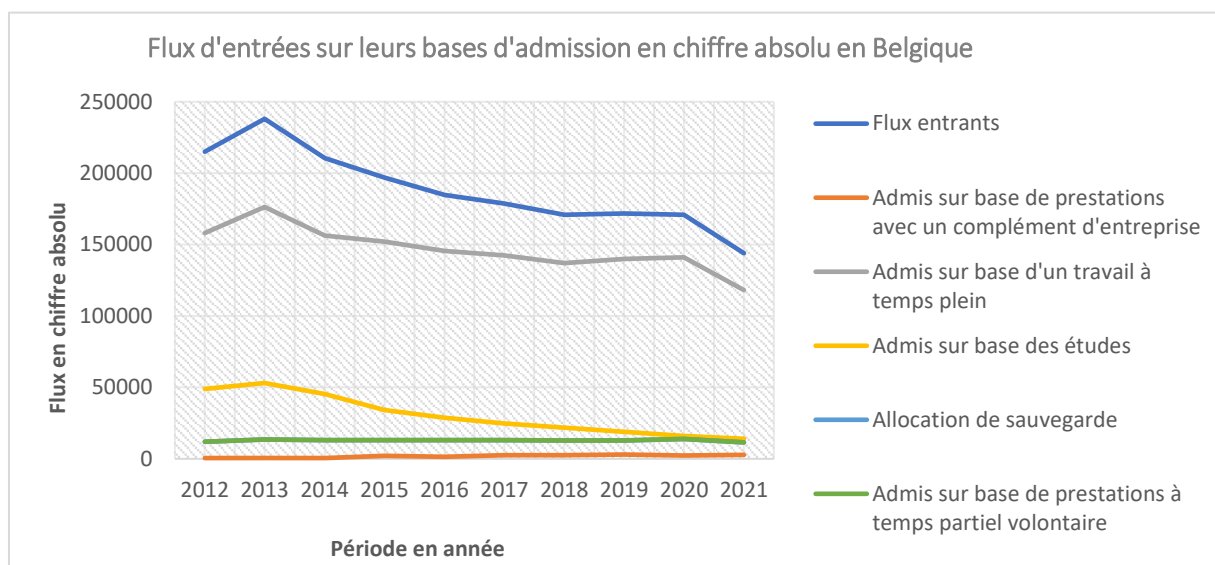
Il peut être utile de regarder également sur quelle base les individus sont admis au chômage. Pour cela, nous pouvons utiliser les bases de données annuelles de l'ONEM qui nous communiquent de l'information sur les flux de chômage en fonction de la provenance des individus. Selon les critères de l'ONEM (2022c), les personnes peuvent être admises dans le CCI-DE en provenance d'un travail à temps plein, des études, d'un travail à temps partiel volontaire, s'ils sont au chômage avec un complément d'entreprise (RCC) ou si l'indemnité est une allocation de sauvegarde. Le graphique 4.9 montre la proportion de ces sous-groupes.



Graph 4.9 : Proportion des sous-groupes de CCI-DE en Belgique Source : ONEM (2022c)

Les données de l'ONEM (CCIDE\_ENTREES) nous permettent de comparer les flux d'entrée au chômage en Belgique en fonction de leur base d'admission à partir de 2012<sup>31</sup>. Le graphique 4.10 nous montre donc cette évolution. On constate, comme précédemment, que les flux d'entrées baissent depuis 2013 car le nombre de chômeurs diminue sur cette période. En 2021, la baisse du flux d'entrée est accentuée et causée par une baisse plus forte du nombre de chômeurs passant de 170 000 en 2020 à 143 000 en 2021. Ce graphique montre bien qu'une grande partie des entrées provient du travail à temps plein comme constaté sur le graphique 4.9. Ces entrées sur base de prestations à temps plein suivent la même évolution que le flux d'entrée total et la part de ces chômeurs dans les CCI-DE reste identique sur cette période. Les flux entrants admis sur base des études baissent également depuis 2013. Cette diminution des flux provient de la limitation du droit aux allocations (ONEM, 2022c). Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, les CCI-DE peuvent également provenir des allocations de sauvegarde. Ce sont les demandeurs d'emploi non-mobilisables mais son flux d'entrée est encore très négligeable au point de ne pas apparaître sur le graphique.

<sup>31</sup> L'ONEM propose les flux d'entrées sur base d'admission seulement depuis 2012.

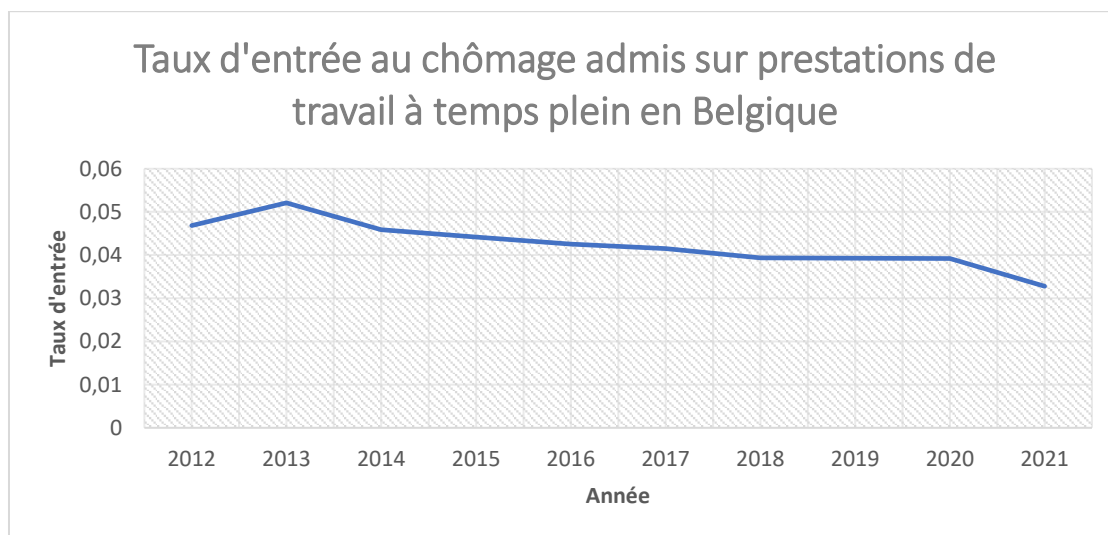


Graph 4.10 Source: ONEM (CCIDE\_ENTREES)

Dans le graphique 4.11 ci-dessous, on a calculé le taux d'entrée au chômage admis sur base de prestations de travail à temps plein. Ce taux d'entrée est calculé en divisant le flux d'entrée admis sur base de prestations de travail à temps plein (*CCIDE\_TRAVAIL\_ENTREE*) par rapport à la population susceptible de rentrer au chômage en début de période admise sur base de prestations à temps plein. Cette population susceptible de rentrer au chômage est la population en emploi à temps plein l'année précédente. Cette donnée provient d'Eurostat (*lfsa\_epgais*). On observe que ce taux d'entrée baisse de 2013 à 2021. Ce n'est pas évident d'analyser cette baisse car elle peut provenir soit d'une baisse du flux d'entrée des personnes admises sur base de prestations à temps plein soit d'une hausse de la population susceptible de rentrer au chômage. Dans ce cas-ci, la baisse du taux d'entrée provient des deux, de la baisse du flux d'entrée vers le chômage admis sur base de prestations à temps plein et de la hausse de la population susceptible de rentrer au chômage (ONEM, 2021b). Les données d'Eurostat nous permettent de calculer également les transitions emploi-chômage de manière plus générale de 2018 à 2020<sup>32</sup>. C'est-à-dire le nombre de transitions emploi-chômage (*lfsi\_long\_a*) sur la population en emploi l'année précédente (*lfsi\_emp\_a*). Si on compare ces données avec celle de l'UE (27 pays), on constate que le taux d'entrée en provenance de l'emploi en Belgique est plus faible qu'en Europe. En effet, on était à un taux d'entrée de 1,5

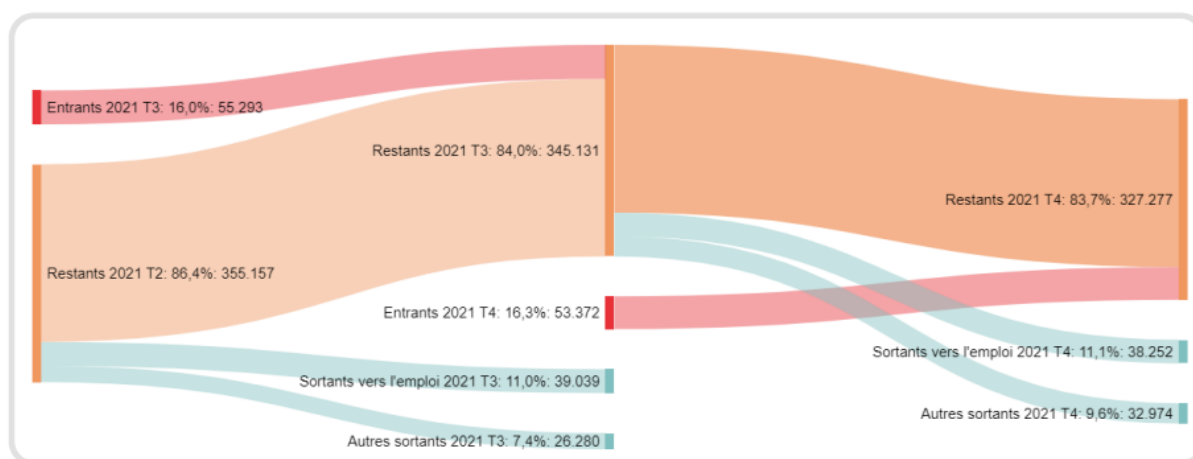
<sup>32</sup> On ne possède des données de transition via Eurostat uniquement sur cette période.

% en 2018, 1,4 % en 2019 et 1,8 % en 2020<sup>33</sup> en Belgique contre 2 % en 2018, 1,9 % en 2019 et 2,56% dans l'UE. La Belgique est donc caractérisée par une fréquence moins élevée des entrées au chômage provenant de l'emploi en comparaison avec l'UE.



Graphique 4.11 Source : ONEM (CCIDE\_TRAVAIL\_ENTREE) et Eurostat (lfsa\_eggais).

#### 4.3.3 Zoom sur les sorties



Graph 4.12 : Rapport entre les flux entrants, flux sortants et personnes restantes au chômage en Belgique entre T2 2021 et T4 2021. Source : (ONEM,2021)

En se focalisant sur les trimestres T2, T3 et T4 de 2021, le graphique 4.12 nous donne un aperçu en chiffres relatifs de la dynamique du chômage entre ces périodes. Il communique

<sup>33</sup> Il n'est pas intéressant d'analyser cette évolution en Belgique car elle est caractérisée par une rupture statistique des données de l'emploi en Belgique entre 2017 et 2018 (lfsi\_emp\_a).

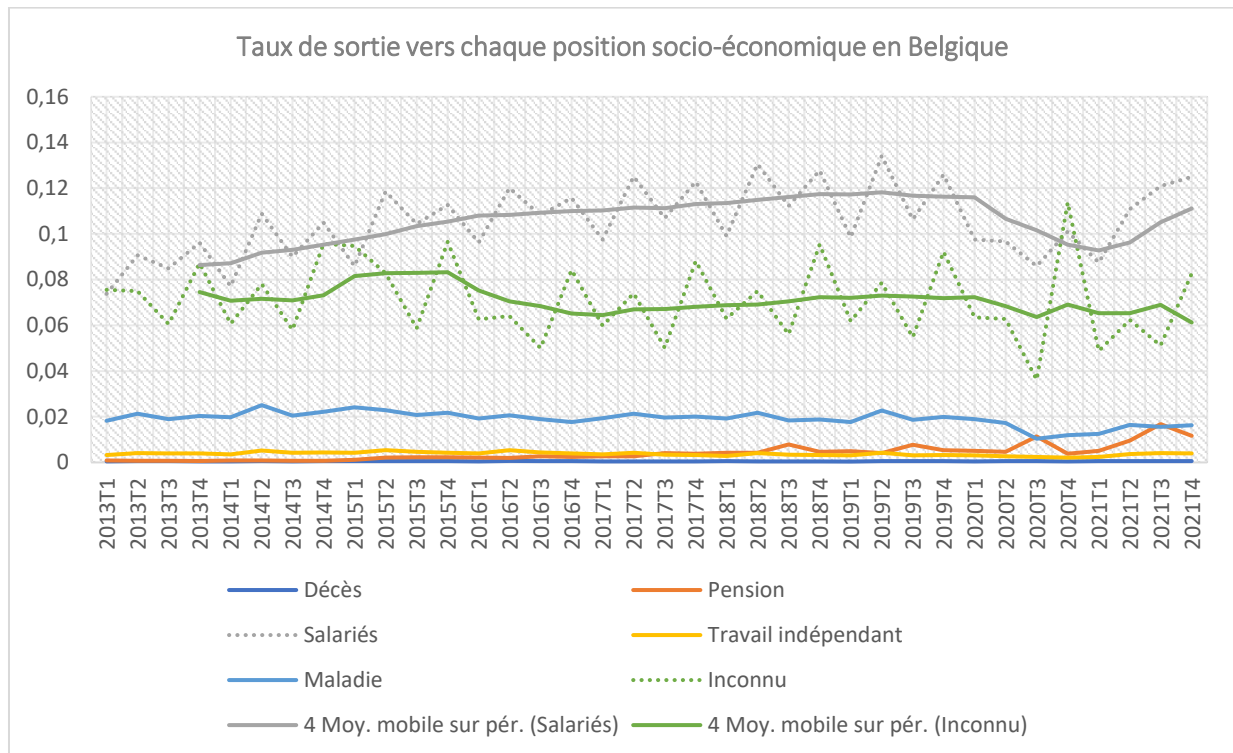
une information sur la direction des flux sortants grâce à la procédure *dopfluxbis*<sup>34</sup>. Ça permet de visualiser plus clairement vers quelle direction de sortie les individus se dirigent. En effet, au T3-2021, 11% des CCI-DE se dirigent vers l'emploi contre 7,4% qui se dirigent vers une autre position socio-économique. Au T4-2021, ce sont, respectivement, 11,1% et 9,6%. Le graphique 4.13 donne un aspect qualitatif sur l'évolution des sorties de chômage, de nouveau grâce à la méthode *dopfluxbis*. Il représente le taux de sortie vers les différentes positions socio-économiques, c'est-à-dire le nombre de sorties par position socio-économique sur le nombre de CCI-DE le trimestre précédent. Pour calculer le nombre de CCI-DE sur le trimestre précédent, nous avons fait une moyenne trimestrielle des 3 mois du trimestre grâce aux données mensuelles (*CCIDE\_Age\_UP*)<sup>35</sup>. Il confirme que la part la plus importante des sorties se dirige vers l'emploi et plus spécifiquement vers l'emploi salarié. Cette direction de sortie vers l'emploi salarié augmente entre 2013 et 2020. Ce taux baisse ensuite jusqu'au T1 2021 à cause de la crise covid avant de réaugmenter grâce à la reprise économique. La part des sorties vers l'emploi salarié représente entre 40% et 60% du total des sorties sur la période 2017-2021. Le taux de sorties vers l'emploi indépendant ne dépasse en revanche jamais le 1% entre 2013 et T4 2021. Le taux des sortants vers le décès reste constant même lors de la crise sanitaire encourue tandis que le taux des sortants vers les pensions était constant avant la crise du covid. Ce taux a baissé pendant la crise avant d'augmenter même si ça reste faible en termes de pourcent (inférieur à 1% du stock de chômage). Pour la sortie vers la maladie, le taux est légèrement en baisse depuis T2 2020. Bien que le taux fût constant auparavant, une baisse du nombre de sorties est constatée depuis 2016 à cause de la suppression de la mesure d'alignement. Cette mesure permettait aux chômeurs qui sortaient vers la maladie d'avoir une allocation d'incapacité de travail équivalente, durant les six premiers mois de leur maladie, à leur allocation de chômage. Depuis, moins d'individus demandent de toucher les allocations d'incapacité de travail, ce qui fait diminuer le flux sortant vers la maladie (ONEM, 2021b). Ce graphique montre également la limite de cette méthode puisque qu'on constate qu'une part importante des taux de sorties se dirigent vers une position socio-économique inconnue. En effet, on ne parvient pas à retrouver les données de certains individus après leur sortie du chômage puisque les bases de données auquel l'ONEM peut accéder pour sa méthode

---

<sup>34</sup> Cfr partie 3.2.3

<sup>35</sup> L'ONEM ne publie pas de données sur le nombre de CCI-DE sur base trimestrielle.

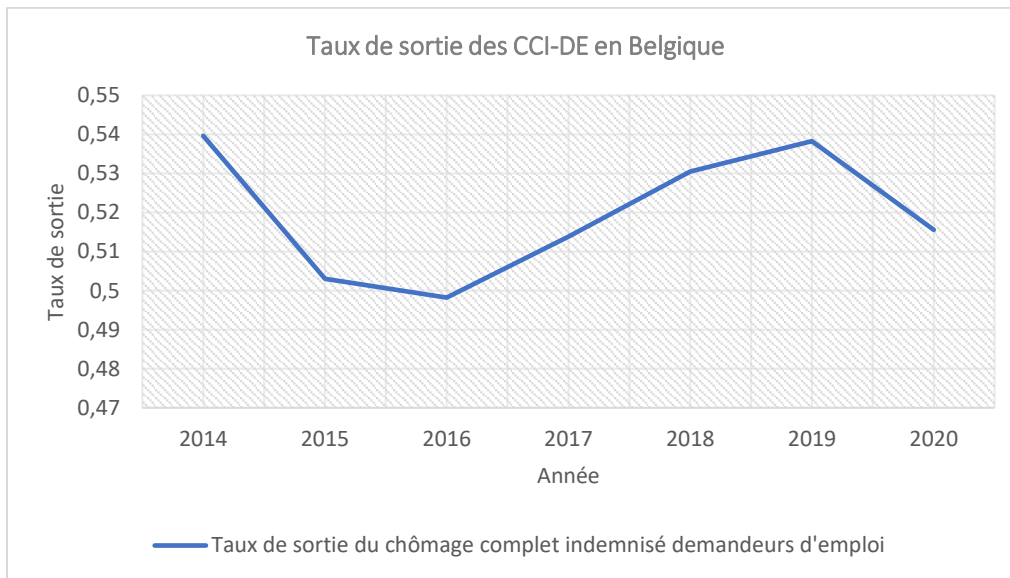
*dopfluxbis* ne sont pas exhaustives et ne peuvent pas identifier tous les statuts possibles dans lesquels on pourrait retrouver des individus sortants.



Graph 4.13 Source : ONEM (PUB\_INDICTRIM\_Dynam) et (CCIDE\_Age\_UP).

Le graphique 4.14 ci-dessous montre le taux de sortie du chômage complet indemnisé demandeurs d'emploi, c'est-à-dire le nombre de sortie des CCI-DE (*CCIDE\_Sorties*) sur la moyenne annuelle des CCI-DE lors de l'année précédente (*CCIDE\_Age\_UP*). Ce taux de sortie fluctue légèrement entre 50% et 54% entre 2014 et 2020. Ces fluctuations peuvent provenir soit d'un changement dans le flux de sortie des CCI-DE soit d'un changement dans le nombre de CCI-DE. Entre 2014 et 2015, on observe une baisse du taux de sortie, cette baisse provient de l'accumulation entre la baisse du flux de sortie du CCI-DE et la hausse du nombre de CCI-DE. Cette baisse ralentit en 2016 puisque le nombre de CCI-DE l'année précédente a baissé. Entre 2016 et 2019, le taux de sortie augmente car le nombre de CCI-DE diminue fortement passant de 417 432 en 2016 à 348.221 en 2019. Cette hausse du taux de sortie est tout de même atténuée par la baisse des flux de sorties sur cette période mais proportionnellement plus faible que la baisse des CCI-DE. En 2020, le taux de sortie diminue car la baisse des flux de sorties est devenue proportionnellement plus importante que la baisse des CCI-DE. La baisse des CCI-DE provient d'une baisse des flux d'entrée plus importante que la baisse des

flux de sortie. Grâce à Eurostat, on peut également comparer les taux de sortie du chômage en Belgique et dans l'UE (27 pays) entre 2018 et 2020. Le taux de sortie est plus faible dans l'UE avec un taux de 56,7% en 2018, 57,8% en 2019 et 59,9 % en 2020 contre 57,4 % en 2018, 62,6% en 2019 et 60 ,4% en 2020 en Belgique.



Graphique 4.14

Source : ONEM (CCIDE\_Sorties) et (CCIDE\_Age\_UP)

#### 4.3.4 Zoom sur les différents profils

Certains profils de chômeurs sont susceptibles de sortir du chômage ou plus particulièrement trouver un emploi plus facilement que d'autres. Si on veut diminuer le nombre de chômeurs, comparer les différents profils entre deux périodes afin de découvrir quelles sont les catégories ayant le plus de difficulté à trouver un emploi peut être intéressant. Ici, l'on va donc d'abord comparer les flux de sorties vers l'emploi avec les données de l'ONEM puis avec celle d'Eurostat en fonction de différents profils en 2020.

Grâce aux données de l'ONEM (ONEM, 2022c), nous pouvons constater quelques différences de flux de sorties vers l'emploi en fonction du profil du CCI-DE entre le 2<sup>ème</sup> semestre de 2019 et le 1<sup>er</sup> semestre de 2020. En voici quelques-unes :

- Lorsqu'on se focalise sur les sorties vers l'emploi, la différence entre les hommes et les femmes est légère (9,1% des hommes appartenant au CCI-DE

sont en moyenne sortis vers l'emploi au 1<sup>er</sup> semestre de 2020 contre 9,5% pour les femmes). La différence des sorties est plus importante lorsqu'on regarde l'âge. En effet, 16,4% des CCI-DE plus jeunes que 25 ans sont sortis du chômage pour l'emploi contre 11,7% pour les personnes entre 25 et 49 ans. Ce flux passe même à 3,6% pour les personnes de 50 ans et plus (ONEM, 2022c). Si l'on se focalise sur la différence de sortie annuelle de manière générale entre les hommes et les femmes entre 2019 et 2020, on constate qu'elle est plus favorable pour les femmes (48,7% des hommes appartenant en moyenne au CCI-DE en 2019 sortent du chômage contre 55,14% pour les femmes)<sup>36</sup>.

- On peut tirer le même constat pour la durée du chômage dont l'importance du flux vers l'emploi baisse lorsque la durée de chômage augmente entre le 2<sup>ème</sup> semestre de 2019 et le 1<sup>er</sup> semestre de 2020 (17,1% pour une durée de moins d'un an de chômage, 8,4% pour une durée entre 1 et 2 ans et 2,8% pour une durée de plus de 2 ans) (ONEM, 2022c).
- Le niveau d'étude joue aussi un rôle. En effet, sur cette même période, 6,5% des CCI-DE peu qualifiés sortent du chômage contre 10,9% des CCI-DE qui ont obtenu leur diplôme de secondaire et 13,6% pour les individus qui sont hautement qualifiés (ONEM, 2022c). Ce constat est assez intuitif puisqu'il est généralement admis que le niveau d'étude exerce une influence déterminante sur la probabilité de sortir du chômage.

Si on utilise les sources d'Eurostat, on arrive au même constat avec des différences de flux de sortie en fonction du profil. Vérifions ces flux vers l'emploi sur base des moyennes annuelles des données trimestrielles de 2020.

- Comme avec les données de l'ONEM, la différence est légère entre les hommes et les femmes. En effet, 21% des hommes sont sortis pour l'emploi en 2020 contre 20% des femmes. Pour les tranches d'âge, 26% des jeunes entre 15 et 24 ans se sont dirigés vers l'emploi contre 21% entre 25 et 54 ans. 8% des chômeurs entre 55 et 74 ans sont sortis du chômage pour l'emploi<sup>37</sup>.

---

<sup>36</sup> Source : ONEM (CCIDE-Sorties) et (CCIDE\_Age\_UP)

<sup>37</sup> Source : Eurostat (lfsi\_long\_e01)

- Pour la durée du chômage, le constat est le même avec 31% des personnes au chômage depuis moins d'un an qui se sont dirigés vers l'emploi contre seulement 6% des personnes au chômage depuis minimum un an<sup>38</sup>.
- Eurostat compare les flux en fonction des personnes possédant une expérience et ceux qui n'en ont pas. En 2020, 24% des chômeurs expérimentés ont trouvé un emploi alors que seulement 12% des chômeurs non-expérimentés en ont trouvé un<sup>39</sup>.

## Chapitre 5 : Conclusion

Cette étude sur les statistiques dynamiques du chômage en Belgique aura montré l'intérêt d'introduire ces données de flux dans l'analyse du chômage en mettant en évidence les différents mouvements de ce dernier. S'arrêter à une analyse du chômage uniquement sous la forme de stock empêche d'étudier l'intensité des mouvements du chômage. Ce travail a donc permis cette analyse grâce aux données d'Eurostat et de l'ONEM. Ces deux institutions qui n'utilisent pas la même définition du chômage ni la même méthode pour obtenir ces données nous ont permis de constater les convergences et divergences de leurs propres flux ainsi que l'intérêt de chacune de ces deux institutions. L'ONEM apporte des données exhaustives mais ne reprenant que les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi en Belgique et Eurostat permet une comparaison avec différents pays grâce à ces données dites harmonisées mais qui comporte une marge d'erreur puisqu'elles proviennent d'échantillons.

Bien qu'il y ait une réelle avancée dans la comptabilisation des données sur le marché du travail, on peut regretter que nos données relatives aux flux de chômage ne reprennent pas encore un grand nombre de périodes. Nous n'avons pu analyser ces données qu'à partir

---

<sup>38</sup> Source : Eurostat (*lfsi\_long\_e01*)

<sup>39</sup> Source : Eurostat (*lfsi\_long\_e02*)

de 2002 pour l'ONEM et 2017 pour Eurostat. De plus, nous pouvons déplorer pour Eurostat les ruptures statistiques et le nombre d'attritions entre les différentes périodes.

Une grande limite des études sur le chômage est le critère de la durée maximum autorisée pour faire partie des chômeurs. Il suffit en effet de travailler une heure par semaine pour ne plus être qualifié de chômeur. Pour pallier cela, il serait intéressant de faire une étude sur les flux de chômage en soustrayant du chômage la mesure de sous-emploi. Eurostat reprend dans ses bases de données cette mesure de sous-emploi (*Labor market slack*). Cependant, cela reste complexe car il faut définir le seuil pour lequel on passe de l'emploi au sous-emploi.

Pour aller plus loin, on pourrait effectuer un travail économétrique sur la fonction d'appariement (*Matching function*). Cette fonction montre comment deux « *inputs* » (le volume total d'emplois vacants et le volume total du chômage) produisent un « *output* » (le flux d'embauche). Ce flux d'embauche pourrait être assimilé au flux de sortie du chômage vers l'emploi.

Par ce travail, nous espérons présenter une analyse de la question des flux de chômage. Au terme de notre rédaction, c'est avec l'espoir de susciter d'autres envies pour aller plus loin que nous voudrions conclure. Si le chômage a préoccupé plusieurs générations du passé, il est certain qu'il continuera à le faire. Il s'agit d'un enjeu de société important et il faudra poursuivre l'analyse des informations mis à notre disposition et affiner encore la compréhension de la problématique. Merci à chacune et chacun de nos lecteurs en espérant que nous serons parvenus à capter leur attention.

## Chapitre 6 : Bibliographie

### Webographie

Banque Nationale de Belgique. (2019). Comptes nationaux Révision méthodologique 2019  
Aperçu des principaux changements. *Institut des comptes nationaux*, 31.

[https://www.nbb.be/doc/dq/f\\_method/m\\_rev19\\_f.pdf](https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_rev19_f.pdf)

Bruno Van Der Linden, B. V. (2021). *Travail, chômage et politiques d'emploi. LECON 2051*.

FNRS & LIDAM - Institut de Recherches Economiques et Sociales Economics School  
of Louvain Université catholique de Louvain.

Eurostat. (s. d.-a). *Emploi et chômage (LFS/EFT) – Vue d'ensemble*. Consulté le 15 mai 2022,  
à l'adresse <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/lfs/overview>

Eurostat. (s. d.-b). *Employment and unemployment in Belgium (Labour force survey)*

(*employ*). Consulté le 1 juin 2022, à l'adresse

[https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/EN/employ\\_esqrs\\_be.htm](https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/EN/employ_esqrs_be.htm)

Eurostat. (s. d.-c). *EU Labour Force Survey - new methodology from 2021 onwards*. Consulté

le 14 mai 2022, à l'adresse [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=EU_Labour_Force_Survey_-_new_methodology_from_2021_onwards#Other_concepts_and_definitions)

[explained/index.php?title=EU\\_Labour\\_Force\\_Survey\\_-](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=EU_Labour_Force_Survey_-_new_methodology_from_2021_onwards#Other_concepts_and_definitions)

[\\_new\\_methodology\\_from\\_2021\\_onwards#Other\\_concepts\\_and\\_definitions](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=EU_Labour_Force_Survey_-_new_methodology_from_2021_onwards#Other_concepts_and_definitions)

Eurostat. (s. d.-d). *Experimental statistics - Labour market transitions*. Consulté le 13 mai

2022, à l'adresse [https://ec.europa.eu/eurostat/web/experimental-statistics/labour-](https://ec.europa.eu/eurostat/web/experimental-statistics/labour-market-transitions?etrans=en)

[market-transitions?etrans=en](https://ec.europa.eu/eurostat/web/experimental-statistics/labour-market-transitions?etrans=en)

Eurostat. (s. d.-e). *Labour market transitions - LFS longitudinal data (lfsi\_long)*. Consulté le

15 mai 2022, à l'adresse

[https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/fr/lfsi\\_long\\_esms.htm](https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/fr/lfsi_long_esms.htm)

Eurostat. (2017–2021). *Eurostat* [Base de données].

Eurostat. (2020, janvier). *Methodological note on annual labour market flows*.

- Eurostat. (2022a, mars). *Labour market flow statistics in the EU*. Consulté le 10 mai 2022, à l'adresse [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Labour\\_market\\_flow\\_statistics\\_in\\_the\\_EU](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Labour_market_flow_statistics_in_the_EU)
- Eurostat. (2022b, avril 13). *3.6 million unemployed found work in Q4 2021*. Consulté le 15 mai 2022, à l'adresse <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-eurostat-news/-/ddn-20220413-1?etrans=en>
- Eurostat. (2022c, juillet 5). *Every fourth unemployed person found a job in Q1 2022*. Consulté le 15 juillet 2022, à l'adresse <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-eurostat-news/-/ddn-20220705-1>
- Hannah Kiiver, H. K., & Frank Espelage, F. E. (2016). The Use of Regression Models in Labour Market Flow Statistics. *European Conference on Quality in Official Statistics*. [https://ec.europa.eu/eurostat/documents/7894008/8033722/20170519-111211\\_Q2016\\_paper\\_flows\\_-\\_final.docx.pdf/c09d9c33-4d8c-43bd-a2b0-80926fd4ac1e](https://ec.europa.eu/eurostat/documents/7894008/8033722/20170519-111211_Q2016_paper_flows_-_final.docx.pdf/c09d9c33-4d8c-43bd-a2b0-80926fd4ac1e)
- INSEE. (2021, 28 janvier). *Définition - Emploi (au sens du BIT)*. Consulté le 15 février 2021, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c11159#:~:text=Une%20personne%20en%20emploi%20au,et%20de%20dur%C3%A9e>.
- IWEPS. (2017, 24 avril). *Comment mesure-t-on le chômage en Wallonie ?* [Vidéo]. YouTube. [https://www.youtube.com/watch?v=qJgGDsjwbXE&ab\\_channel=IWEPS](https://www.youtube.com/watch?v=qJgGDsjwbXE&ab_channel=IWEPS)
- ONEM. (2002–2022). *ONEM* [Base de données].
- ONEM. (2010). Rapport annuel 2009. *ONEM*. [https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport\\_Annuel/2009/RA\\_2009.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport_Annuel/2009/RA_2009.pdf)

ONEM. (2019a). Le chômage en Belgique, en Allemagne, en France et aux Pays-Bas selon trois approches. *ONEM*.

[https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Etudes/2021/2021-05-07\\_chom\\_BE\\_DE\\_FR\\_PB\\_approches\\_FR.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Etudes/2021/2021-05-07_chom_BE_DE_FR_PB_approches_FR.pdf)

ONEM. (2019b, juillet 17). La limitation du droit aux allocations d’insertion : nature des sorties en 2017. *ONEM*.

[https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Etudes/2019/2019-07-04\\_Limitation\\_droit\\_allocations\\_insertio\\_FR.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Etudes/2019/2019-07-04_Limitation_droit_allocations_insertio_FR.pdf)

ONEM. (2021a). L’ONEM en 2020 - Volume 2 : indicateurs du marché du travail et évolution des allocations. *ONEM*.

[https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport\\_Annuel/2020/Rapport\\_annuel\\_FR\\_Vol2-BIS.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport_Annuel/2020/Rapport_annuel_FR_Vol2-BIS.pdf)

ONEM. (2021b). Statistiques dynamiques du chômage : tendances et aperçu des méthodologies. *Spotlight*.

[https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Etudes/2021/04-02-2021\\_Spotlight\\_FR.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Etudes/2021/04-02-2021_Spotlight_FR.pdf)

ONEM. (2022a). Indicateurs trimestriels du marché du travail. *ONEM*.

[https://www.onem.be/sites/default/files/assets/statistiques/Indicateurs\\_Trimestriels/2022\\_03/2022\\_03\\_FR.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/statistiques/Indicateurs_Trimestriels/2022_03/2022_03_FR.pdf)

ONEM. (2022b). Indicateurs Trimestriels du marché du travail - Annexe statistique. *ONEM*.

[https://www.onem.be/sites/default/files/assets/statistiques/Indicateurs\\_Trimestriels/2022\\_03/2022\\_03\\_Annexe\\_FR.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/statistiques/Indicateurs_Trimestriels/2022_03/2022_03_Annexe_FR.pdf)

ONEM. (2022c). L’ONEM en 2021 - Volume 2 : indicateurs du marché du travail et évolution des allocations. *ONEM*.

[https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport\\_Annuel/2021/Rapport\\_annuel\\_FR\\_Vol2.pdf](https://www.onem.be/sites/default/files/assets/publications/Rapport_Annuel/2021/Rapport_annuel_FR_Vol2.pdf)

ONSS. (2022, 4 juillet). *Analyse du marché du travail - statistiques interactives et estimations rapides de l'emploi*. Consulté le 1 août 2022, à l'adresse <https://onss.be/stats/analyse-du-marche-du-travail-estimations-rapides-de-l-emploi-salarie#data>

Peter J. Kuhn, P. K., & Hani Mansour, H. M. (2014). Is Internet Job Search Still Ineffective ? *The Economic Journal*, 1213-1233.

Service Public Fédéral. (s. d.-a). *Chômage complet*. Consulté le 15 février 2021, à l'adresse <https://emploi.belgique.be/fr/themes/chomage-et-retour-au-travail/chomage-complet>

Service Public Fédéral. (s. d.-b). *Marché du travail*. Consulté le 20 avril 2022, à l'adresse <https://emploi.belgique.be/fr/themes/emploi-et-marche-du-travail/marche-du-travail>

SPF Economie, P.M.E., & Classes moyennes et Energie. (2022, 22 mars). *Aperçu de l'économie belge - Note de conjoncture de février 2022*. économie. Consulté le 28 juillet 2022, à l'adresse <https://economie.fgov.be/fr/publications/aperçu-de-leconomie-belge-note-11#:~:text=La%20reprise%20de%20l'activit%C3%A9,un%20an%20d'%C3%A9cart>

Statbel. (s. d.-a). *Emplois vacants*. Consulté le 18 mai 2022, à l'adresse <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emplois-vacants#figures>

Statbel. (s. d.-b). *Modifications apportées à l'enquête sur les forces de travail (EFT) en 2021*. Consulté le 15 mai 2021, à l'adresse <https://statbel.fgov.be/fr/modifications-apportees-lenquete-sur-les-forces-de-travail-eft-en-2021>

Statbel. (2022). Forte hausse du nombre de personnes occupées en 2021. *Statbel*.

<https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/marche-du-travail/emploi-et-chomage>

Tim Goesaert, Karen Huysmans, Tine Vandekerckhove, Peter Vets, & Ludo Struyven. (2021).

LA DYNAMIQUE DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN TEMPS DE LA TROISIÈME VAGUE DE COVID-19. *Dynamstat*.

[https://www.dynamstat.be/files/publications/Dynam-Reg-Release\\_2021Q2\\_FR.pdf](https://www.dynamstat.be/files/publications/Dynam-Reg-Release_2021Q2_FR.pdf)

## Bases de données

### ONEM

ONEM. (2002–2022). *Statistiques dynamiques - Indicateurs trimestriels*

(PUB\_INDICTRIM\_Dynam\_IN) [Base de données].

ONEM. (2012–2021a). *Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi - Chômage*

*avec complément d'entreprise - Entrées* (CCIDE\_RCC\_Entrees) [Base de données].

ONEM. (2012–2021b). *Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi - Allocation de*

*sauegarde - Entrées* (CCIDE\_AllSauvegarde\_Entrees) [Base de données].

ONEM. (2012–2021c). *Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi - Après études -*

*Entrées* (CCIDE\_Etudes\_Entrees) [Base de données].

ONEM. (2012–2021d). *Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi - Après*

*prestations de travail à temps plein -Entrées* (CCIDE\_Travail\_Entree) [Base de données].

ONEM. (2012–2021e). *Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi - Après un*

*emploi à temps partiel volontaire - Entrées* (CCIDE\_TempsPartVol\_Entrees) [Base de données].

ONEM. (2012–2021f). *Chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi - Entrées - Total* (CCIDE\_Entree) [Base de données].

ONEM. (2012–2021g). *Chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi - Sorties -Total* (CCIDE\_Sorties) [Base de données].

ONEM. (2013–2022). *Chômeurs complets indemnisés demandeurs d’emploi - Répartition par sexe, région et classes d’âges - Total* (CCIDE\_Age\_UP) [Base de données].

Eurostat

Eurostat. (2003–2022). *Transitions sur le marché du travail - résultats trimestriels* (lfsi\_long\_q) [Base de données].

Eurostat. (2010–2021). *Emploi et activité par sexe et âge - données annuelles* (lfsi\_emp\_a) [Base de données].

Eurostat. (2011–2020a). *Transition entre le chômage et l’emploi par sexe, âge et durée de chômage - moyennes annuelles des transitions trimestrielles, probabilités estimées* (lfsi\_long\_e01) [Base de données].

Eurostat. (2011–2020b). *Transition entre le chômage et l’emploi par sexe, âge et expérience professionnelle précédente - moyennes annuelles des transitions trimestrielles, probabilités estimées* (lfsi\_long\_e02) [Base de données].

Eurostat. (2011–2020c). *Transitions sur le marché du travail – résultats annuels* (lfsi\_long\_a) [Base de données].

Eurostat. (2011–2021). *Emploi à temps plein et emploi à temps partiel par sexe, âge et profession (1 000)* (lfsa\_epgais) [Base de données].

Eurostat. (2012–2021). *Chômage par sexe et âge - données annuelles* (une\_rt\_a) [Base de données].

Eurostat. (2015–2022a). *Chômage harmonisé par sexe et âge - données trimestrielles*

*(une\_rt\_q)* [Base de données].

Eurostat. (2015–2022b). *Emploi et activité par sexe et âge - données trimestrielles*

*(lfsi\_emp\_q)* [Base de données].

Eurostat. (2015–2022c). *Population inactive par sexe, âge et nationalité (1 000) (lfsq\_igan)*

[Base de données].